



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE
STATISTIQUES ET INDICATEURS 2008 - 2009







LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

STATISTIQUES ET INDICATEURS

Année scolaire 2008-2009

Service des Statistiques et Analyses
Mai 2010

L'année scolaire 2008/2009 constitue la base de la huitième édition des «Chiffres Clés de l'Éducation nationale», publication lancée en 2002.

En vue de faire acquérir des connaissances approfondies qui permettent de promouvoir le monitoring du système éducatif au Luxembourg, cette étude annuelle, identifiée comme étant la publication de référence en matière de statistiques de l'éducation, met à disposition des responsables de l'éducation et au public intéressé des statistiques de base telles que la présentation détaillée des effectifs des élèves et des enseignants, la description des infrastructures scolaires, un aperçu des diplômes et certifications délivrés ou l'analyse du budget et la présentation d'indicateurs financiers de l'enseignement. En plus, l'édition de 2010 propose un chapitre supplémentaire consacré à l'évolution de la part des élèves de nationalité étrangère dans les différents ordres d'enseignement ainsi qu'à la première langue parlée de ces élèves.

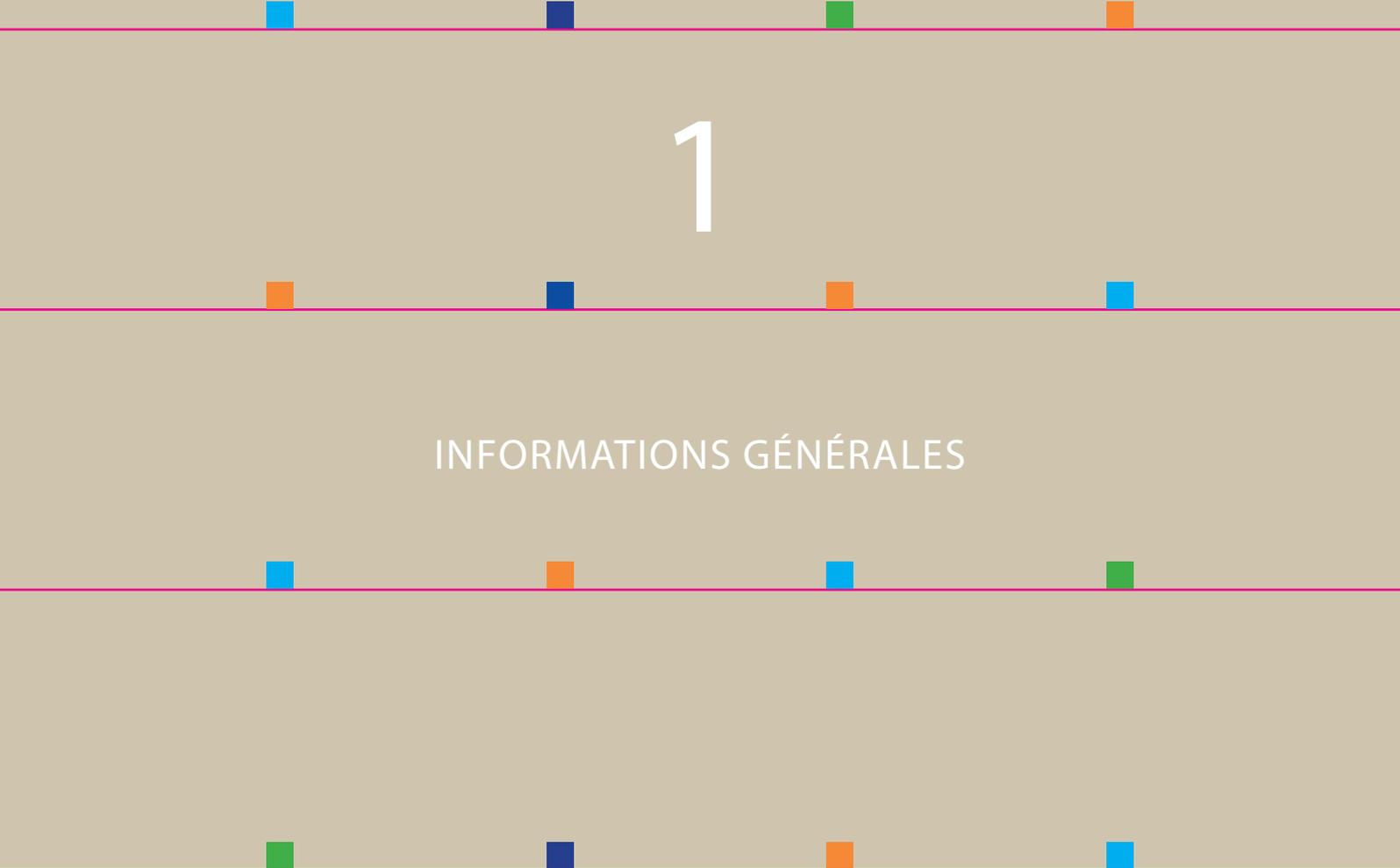
J'espère que la présente édition continuera à remplir son rôle de référence et à constituer partie intégrante des nombreux débats sur l'école luxembourgeoise.



Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	5	5	ÉTABLISSEMENTS	81
	Système éducatif	6		Enseignement préscolaire et primaire	82
				Enseignement postprimaire	86
2	ÉLÈVES	11	6	BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE	89
	Statistiques générales	12		Présentation générale du budget	90
	Éducation préscolaire	19		Évolution	92
	Enseignement primaire	23		Indicateurs financiers de l'enseignement	94
	Enseignement postprimaire	28			
	Enseignement secondaire	31	7	ÉLÈVES SCOLARISÉS AU LUXEMBOURG	
	Enseignement secondaire technique	36		VUE GLOBALE	97
	Projet Cycle Inférieur (PROCI)	44		Nationalité et ordre d'enseignement	98
	Neie Lycée	45		Diplômes et certifications	100
	Éducation différenciée	46		Élèves scolarisés à l'étranger	101
	Passage primaire-postprimaire	50			
3	DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS	53	8	NATIONALITÉS ET LANGUES	103
	Enseignement postprimaire	54		Contexte démographique	104
	Enseignement secondaire	56		Enseignement précoce, préscolaire et primaire	105
	Enseignement secondaire technique	58		Enseignement postprimaire	108
	Taux de certification	66			
4	ENSEIGNANTS	67	9	ANNEXES	113
	Enseignement préscolaire et primaire	68		Bibliographie	114
	Éducation préscolaire	70		Glossaire	116
	Enseignement primaire	72			
	Enseignement postprimaire	74			
	Éducation différenciée	78			
	Évolution	79			

The page features four horizontal magenta lines. Between these lines are small, solid-colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern. The top line has cyan, dark blue, green, and orange squares. The second line has orange, dark blue, orange, and cyan squares. The third line has cyan, orange, cyan, and green squares. The bottom line has green, dark blue, orange, and cyan squares.

1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS

La Constitution luxembourgeoise attribue à l'État le rôle d'organiser et de réglementer l'enseignement. L'article 107 prévoit que la commune participe à la mise en oeuvre de l'enseignement.

Le schéma ci-contre décrit succinctement les différentes possibilités offertes aux résidants du Luxembourg pour effectuer leurs études.

L'enseignement public au Luxembourg est gratuit. Les frais en résultant sont principalement à charge du budget de l'État et des communes pour l'enseignement préscolaire et primaire, et à charge du budget de l'État pour l'enseignement postprimaire. L'élève ne participe pas aux dépenses de fonctionnement de l'établissement scolaire public qu'il fréquente.

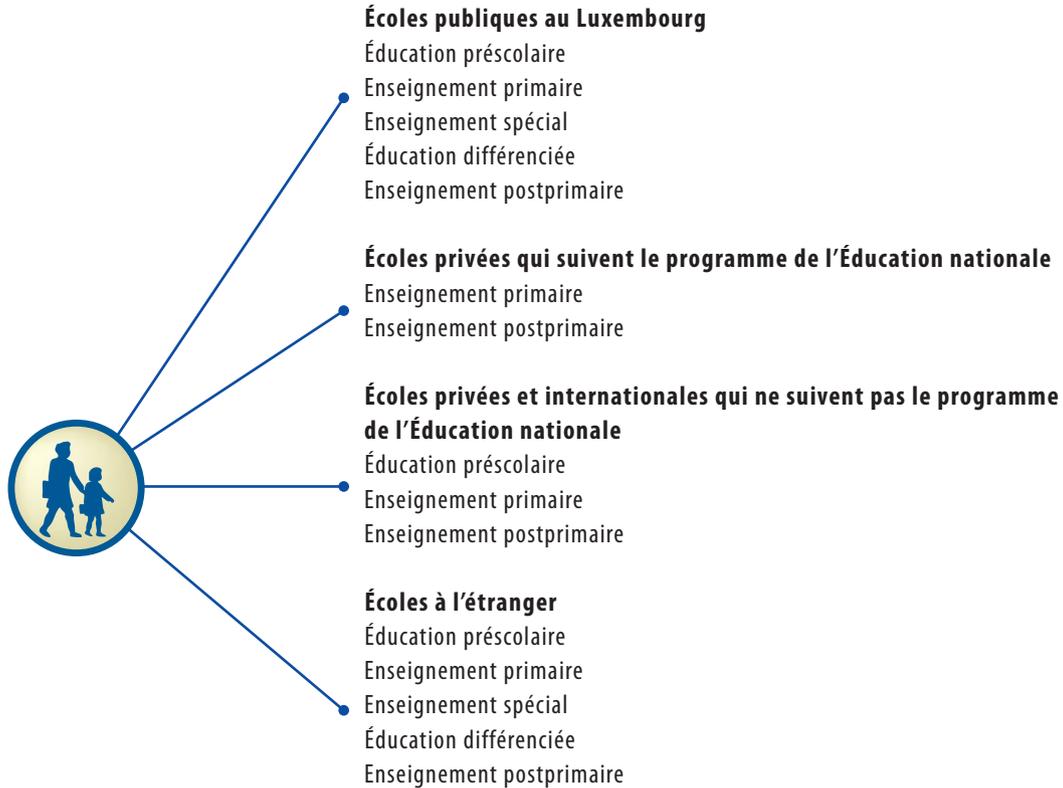
La majorité des niveaux d'enseignement sont également accessibles dans des écoles privées ou internationales.

Par ailleurs, l'élève résidant au Luxembourg a la possibilité d'effectuer son parcours scolaire à l'étranger.

Dans la suite, les différents chapitres porteront essentiellement sur l'enseignement public et l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

L'analyse statistique repose essentiellement sur l'exploitation du fichier «Élèves», du fichier «Bac» et du fichier «Scolaria» du MENFP. Ces systèmes centralisés couvrent tous les élèves qui fréquentent un établissement public ou un établissement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale. Les données des autres écoles privées et internationales proviennent directement de ces écoles.

POSSIBILITÉS DE SCOLARISATION DES RÉSIDANTS



STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF LUXEMBOURGEOIS

Suite à la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, «tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question».

L'Éducation préscolaire comprend les groupes de l'Éducation précoce et les classes de l'Éducation préscolaire proprement dite. L'Éducation précoce a été introduite progressivement à partir de 1998 et doit être proposée dans toutes les communes à partir de 2009. Facultative, elle est destinée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans et s'inscrit dans le contexte d'une meilleure socialisation des enfants ainsi que d'une bonne acculturation des enfants immigrés. La fréquentation de l'Éducation préscolaire est obligatoire pour les enfants âgés de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre selon le règlement grand-ducal du 2 septembre 1992.

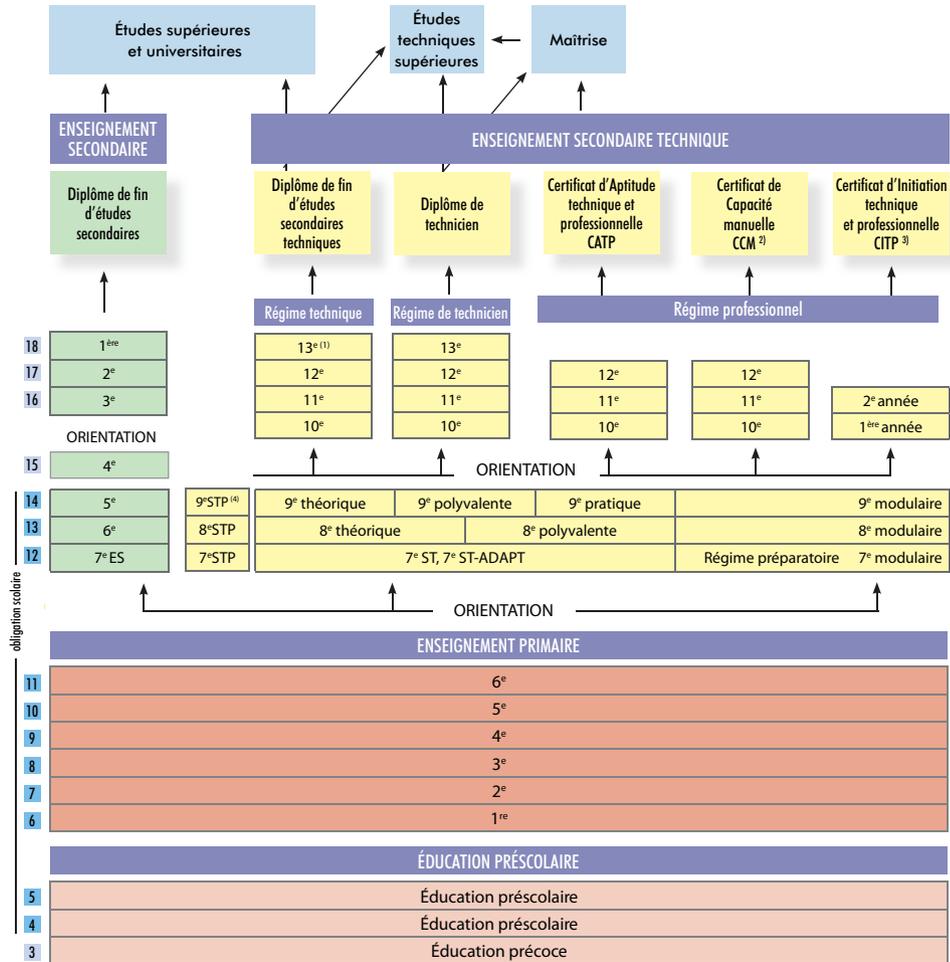
L'Enseignement primaire, qui comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial, est inscrit dans l'article 23 de la Constitution luxembourgeoise et est organisé par la loi organique du 10 août 1912.

L'enseignement postprimaire comporte deux ordres:

- L'Enseignement secondaire, régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et la loi du 12 juillet 2002. Les études, d'une durée de sept ans, conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- L'Enseignement secondaire technique, régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle. Les études, qui comprennent différents régimes de formation, ont une durée de cinq à huit ans selon l'orientation choisie.

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a introduit l'obligation scolaire pour tous les enfants affectés d'un handicap ou les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Age théorique
 obligation scolaire

¹ + 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales

² Après le CCM, un CATP peut être obtenu après avoir suivi les cours théoriques correspondants dans le cadre de la formation des adultes

³ Le CITP comporte en principe 2 années d'études avec un prolongement possible de 2 années. Les détenteurs d'un CITP peuvent ultérieurement se préparer au CATP, soit dans le cadre de la formation professionnelle continue, soit dans le cadre de la formation initiale

⁴ STP : classes du projet cycle inférieur

2

ÉLÈVES

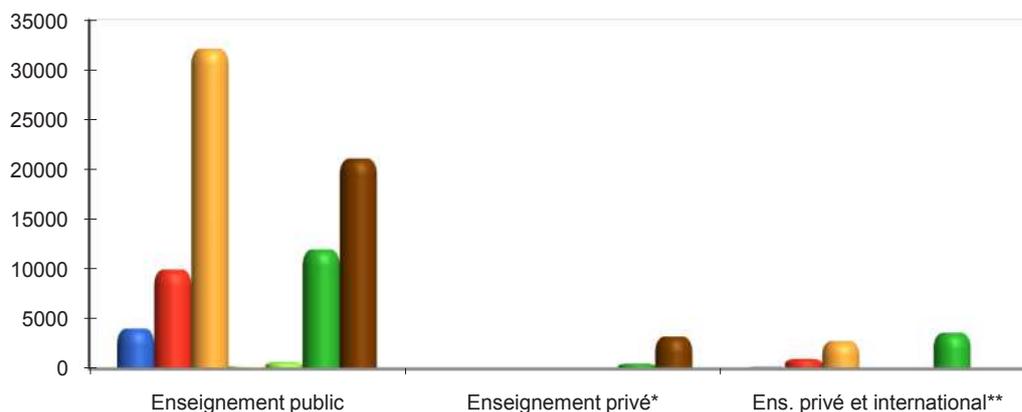
EFFECTIFS

Pour l'année 2008-2009, la population scolaire totale au Luxembourg s'élève à 91477 élèves.
La répartition de ces élèves se présente comme suit:

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 8 - 2 0 0 9				
	Enseignement public	Enseignement privé*	Total public et privé*	Ens. privé et international**	Total
Éducation précoce	4036	-	4036	183	4219
Éducation préscolaire	9966	-	9966	972	10938
Enseignement primaire	32136	138	32274	2771	35045
Enseignement spécial	222	-	222	-	222
Éducation différenciée	663	-	663	-	663
Enseignement secondaire	11968	501	12469	3598	16067
Enseignement secondaire technique	21097	3226	24323	-	24323
Total	80088	3865	83953	7524	91477

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



Noter que dans la suite de cette publication, la présentation des chiffres clés se limitera aux domaines de l'enseignement public et de l'enseignement privé qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale.

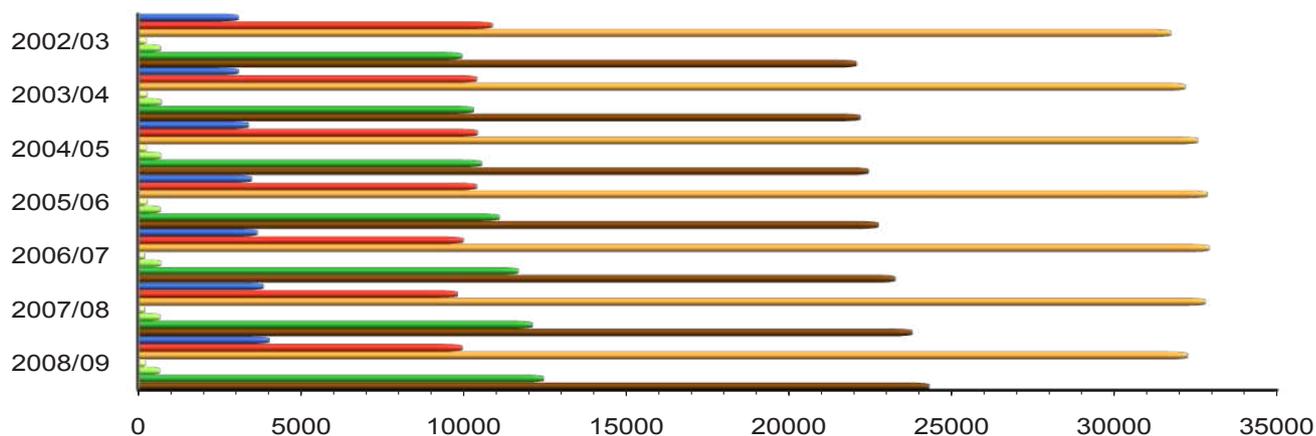
ÉVOLUTION

L'accroissement démographique de la population résidente au Luxembourg a ses répercussions sur le monde scolaire. Pour la plupart des ordres d'enseignement, l'évolution du nombre d'élèves est en hausse constante d'une année à l'autre.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s						
	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Éducation précoce*	3093	3088	3410	3492	3671	3865	4036
Éducation préscolaire	10896	10412	10441	10411	10001	9824	9966
Enseignement primaire	31751	32187	32586	32871	32933	32814	32274
Enseignement spécial	253	269	254	267	203	206	222
Éducation différenciée**	694	718	706	681	707	671	663
Enseignement secondaire	9963	10316	10571	11114	11693	12122	12469
Enseignement secondaire technique	22093	22204	22460	22759	23277	23805	24323
Total	78743	79194	80428	81595	82485	83307	83953

* à partir de 2003/04, les effectifs sont ceux de début d'année

** à partir de 2005/06: hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

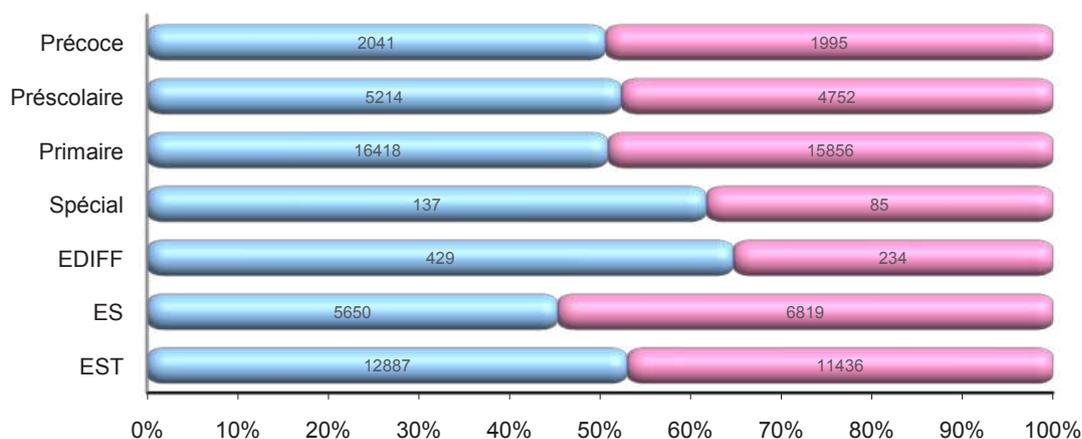


RÉPARTITION PAR SEXE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des élèves par sexe dans tous les ordres d'enseignement.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 8 - 2 0 0 9				Total
	Garçons		Filles		
Éducation précoce	2041	50,6%	1995	49,4%	4036
Éducation préscolaire	5214	52,3%	4752	47,7%	9966
Enseignement primaire	16418	50,9%	15856	49,1%	32274
Enseignement spécial	137	61,7%	85	38,3%	222
Éducation différenciée*	429	64,7%	234	35,3%	663
Enseignement secondaire	5650	45,3%	6819	54,7%	12469
Enseignement secondaire technique	12887	53,0%	11436	47,0%	24323
Total	42776	51,0%	41177	49,0%	83953

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation



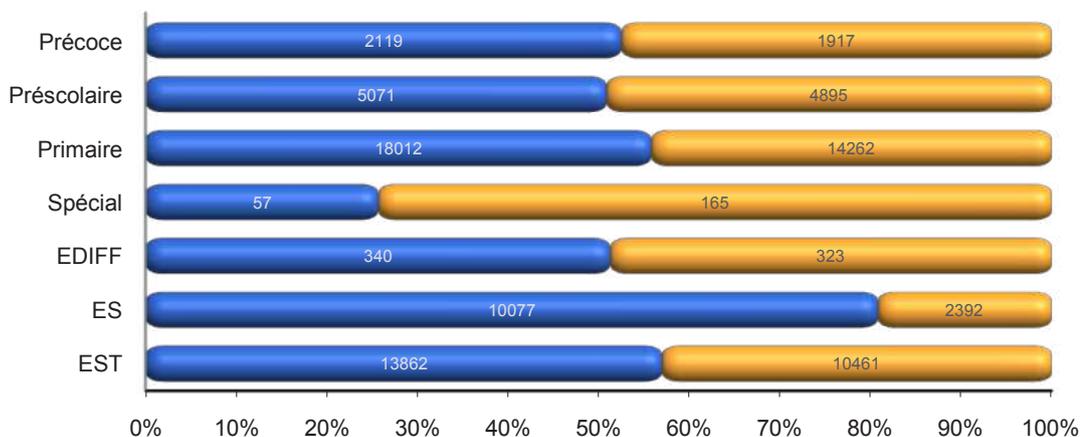
RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ

Le pourcentage élevé de résidents de nationalité étrangère, qui est une particularité démographique du Luxembourg, se reflète dans des proportions comparables au niveau de la population scolaire.

Ordre d'enseignement	N o m b r e d ' é l è v e s 2 0 0 8 - 2 0 0 9				Total
	Luxembourgeois		Etrangers		
Éducation précoce	2119	52,5%	1917	47,5%	4036
Éducation préscolaire	5071	50,9%	4895	49,1%	9966
Enseignement primaire	18012	55,8%	14262	44,2%	32274
Enseignement spécial*	57	25,7%	165	74,3%	222
Éducation différenciée**	340	51,3%	323	48,7%	663
Enseignement secondaire	10077	80,8%	2392	19,2%	12469
Enseignement secondaire technique	13862	57,0%	10461	43,0%	24323
Total	49538	59,0%	34415	41,0%	83953

* dans l'enseignement spécial, le pourcentage élevé d'élèves de nationalité étrangère s'explique par les classes d'accueil, fréquentées quasi exclusivement par des élèves de nationalité étrangère récemment arrivés au pays

** hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

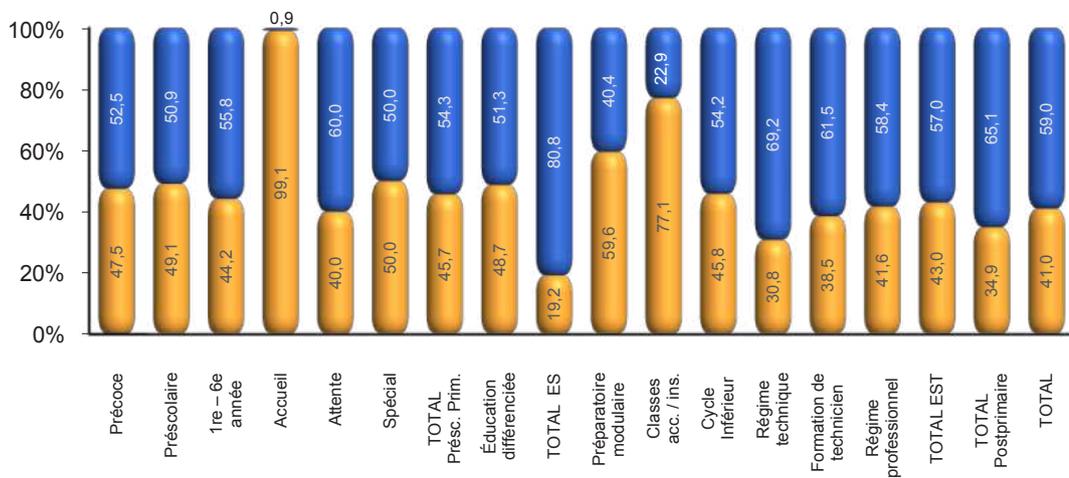


NATIONALITÉS - Répartition des différentes nationalités par ordre d'enseignement

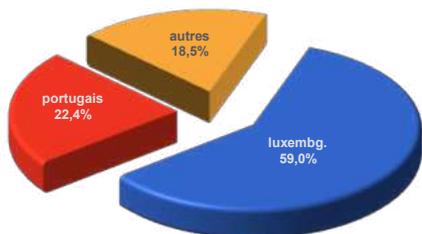
N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 8 - 2 0 0 9																		
Nat.	Préscolaire		Primaire				EDIFF	ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Précoce	Préscolaire	1 ^{re} - 6 ^e année	Accueil	Attente	Spécial			TOTAL Présc. Prim.	Éducation différenciée	TOTAL ES	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur				Régime technique
luxembg.	2119	5071	18012	1	3	53	25259	340	10077	827	126	5140	3350	1956	2463	13862	23939	49538
portugais	965	2574	7772	69	1	41	11422	212	855	826	253	2672	863	742	998	6354	7209	18843
ex-youg.	172	550	1711			2	2435	16	241	145	32	565	145	150	209	1246	1487	3938
français	211	468	1201	2		4	1886	16	254	44	3	258	99	51	97	552	806	2708
italiens	99	242	815	7		3	1166	22	200	58	10	279	139	97	120	703	903	2091
belges	116	238	696				1050	9	232	11	4	102	38	24	37	216	448	1507
allem.	76	173	363				612	5	183	18	1	58	38	21	122	258	441	1058
autres	278	650	1704	32	1	3	2668	43	427	116	121	412	168	141	174	1132	1559	4270
Total Etr.	1917	4895	14262	110	2	53	21239	323	2392	1218	424	4346	1490	1226	1757	10461	12853	34415
Total	4036	9966	32274	111	5	106	46498	663	12469	2045	550	9486	4840	3182	4220	24323	36792	83953

N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 8 - 2 0 0 9																		
Nat.	Préscolaire		Primaire				EDIFF	ES	EST						TOTAL EST	TOTAL Postprimaire	TOTAL	
	Précoce	Préscolaire	1 ^{re} - 6 ^e année	Accueil	Attente	Spécial			TOTAL Présc. Prim.	Éducation différenciée	TOTAL ES	Préparatoire modulaire	Classes accueil / insertion	Cycle Inférieur				Régime technique
luxembg.	52,5	50,9	55,8	0,9	60,0	50,0	54,3	51,3	80,8	40,4	22,9	54,2	69,2	61,5	58,4	57,0	65,1	59,0
portugais	23,9	25,8	24,1	62,2	20,0	38,7	24,6	32,0	6,9	40,4	46,0	28,2	17,8	23,3	23,6	26,1	19,6	22,4
ex-youg.	4,3	5,5	5,3			1,9	5,2	2,4	1,9	7,1	5,8	6,0	3,0	4,7	5,0	5,1	4,0	4,7
français	5,2	4,7	3,7	1,8		3,8	4,1	2,4	2,0	2,2	0,5	2,7	2,0	1,6	2,3	2,3	2,2	3,2
italiens	2,5	2,4	2,5	6,3		2,8	2,5	3,3	1,6	2,8	1,8	2,9	2,9	3,0	2,8	2,9	2,5	2,5
belges	2,9	2,4	2,2				2,3	1,4	1,9	0,5	0,7	1,1	0,8	0,8	0,9	0,9	1,2	1,8
allem.	1,9	1,7	1,1				1,3	0,8	1,5	0,9	0,2	0,6	0,8	0,7	2,9	1,1	1,2	1,3
autres	6,9	6,5	5,3	28,8	20,0	2,8	5,7	6,5	3,4	5,7	22,0	4,3	3,5	4,4	4,1	4,7	4,2	5,1
Total Etr.	47,5	49,1	44,2	99,1	40,0	50,0	45,7	48,7	19,2	59,6	77,1	45,8	30,8	38,5	41,6	43,0	34,9	41,0

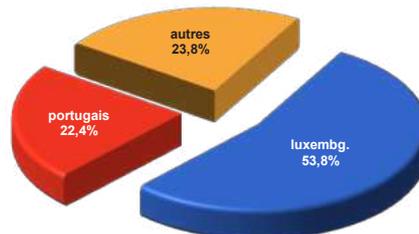
NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et étrangers par ordre d'enseignement



NATIONALITÉS - Répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise, portugaise et autres*



1^{re} LANGUE PARLÉE - Répartition*

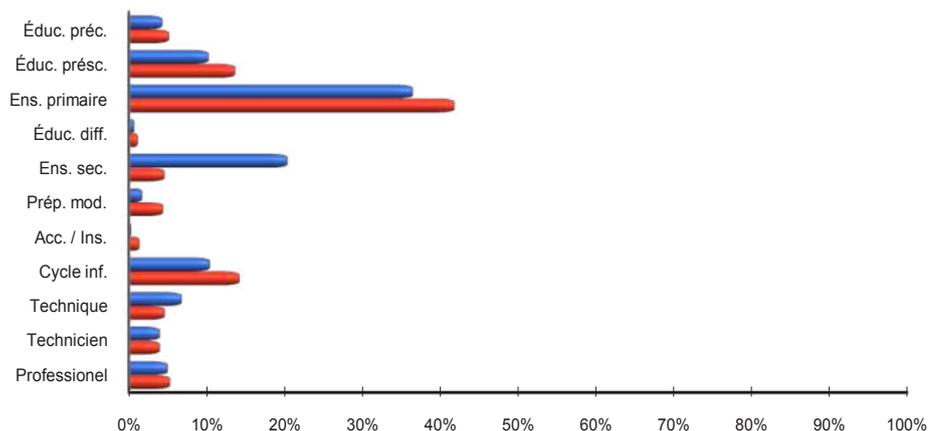


*pour l'analyse plus détaillée: voir chapitre 8

NATIONALITÉS - Répartition des élèves luxembourgeois et portugais à travers le système éducatif

Les élèves de nationalité portugaise représentent la plus grande partie (54,8%) des élèves de nationalité étrangère dans le système éducatif luxembourgeois. Le tableau ci-dessous analyse les populations d'élèves de nationalités luxembourgeoise et portugaise, et plus particulièrement la répartition de 1000 élèves de chacune de ces nationalités à travers le système éducatif. Des disparités importantes existent, et ce avant tout au niveau de l'Enseignement secondaire et du régime préparatoire de l'Enseignement secondaire technique.

Ordre d'enseignement	2 0 0 8 - 2 0 0 9	
	sur 1000 élèves luxembourgeois	sur 1000 élèves portugais
Éducation précoce	43	51
Éducation préscolaire	102	137
Enseignement primaire	365	418
Éducation différenciée	7	11
Enseignement secondaire	203	45
EST - Préparatoire modulaire	17	44
EST - Accueil / Insertion	3	13
EST - Cycle inférieur	104	142
EST - Régime technique	68	46
EST - Formation de technicien	39	39
EST - Régime professionnel	50	53
Total	1000	1000



DESCRIPTION

L'Éducation préscolaire est régie par la loi du 5 août 1963 imposant aux communes l'obligation d'établir des écoles dites jardins d'enfants. Cette loi a été complétée par trois règlements grand-ducaux, dont celui du 2 septembre 1992. En vertu de ce dernier, la fréquentation des classes préscolaires est obligatoire pour les enfants âgés de 4 ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours. L'Éducation précoce a été introduite progressivement dans les communes depuis 1998 et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus. La fréquentation en est facultative.

Le contenu des programmes de l'Éducation préscolaire et de l'Éducation précoce est déterminé par les plans-cadres respectifs, arrêtés par le ministère de l'Éducation nationale. Les établissements préscolaires sont placés sous la surveillance conjointe du ministère de l'Éducation nationale et des autorités communales.

	2 0 0 8 - 2 0 0 9			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes (groupes)	Moyenne élèves / classe (groupe)
Éducation précoce	103	4036	215	18,8
Éducation préscolaire	116	9966	646	15,4
Total		14002	861	16,3

	É v o l u t i o n P r é c o c e *							
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Communes	70	76	73	86	94	96	100	103
Groupes**	106	121	139	165	176	180	195	215
Elèves	2802	3093	3088	3410	3492	3671	3865	4036

	É v o l u t i o n P r é s c o l a i r e							
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Classes	672	676	661	666	672	654	643	646
Elèves	10850	10896	10412	10441	10411	10001	9824	9966

* à noter qu'à partir de 2003/04 les effectifs de l'Éducation précoce sont ceux de début d'année

** à noter que les groupes de l'Éducation précoce sont souvent organisés en sous-groupes

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (Éducation précoce)

Au plan national, 30 communes ou syndicats de communes sur les 103 offrant l'Éducation précoce comptent parmi leurs élèves un pourcentage d'au moins 50% d'élèves de nationalité étrangère.

Commune / Syndicat	Étrangers Précoce ≥50% 2008-2009		
	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	30	24	80,0%
Ermsdorf	11	8	72,7%
Echternach	57	39	68,4%
Differdange	223	152	68,2%
Beaufort	31	21	67,7%
Luxembourg	433	292	67,4%
Wiltz	46	31	67,4%
Ettelbruck	65	42	64,6%
Diekirch	36	23	63,9%
Rumelange	58	36	62,1%
Strassen	49	30	61,2%
Bertrange	57	34	59,6%
Vianden	17	10	58,8%
Kopstal	24	14	58,3%
Grevenmacher	57	33	57,9%
Roeser	44	25	56,8%
Lintgen	23	13	56,5%
Troisvierges	27	15	55,6%
Pétange	143	79	55,2%
Schifflange	89	49	55,1%
Mondorf-les-Bains	24	13	54,2%
Mersch	67	36	53,7%
Esch-sur-Alzette	166	88	53,0%
Kayl	90	47	52,2%
Dudelange	142	73	51,4%
Hesperange	94	48	51,1%
Bettendorf	12	6	50,0%
Kehlen	34	17	50,0%
Sandweiler	22	11	50,0%
Schieren	18	9	50,0%

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers (Éducation préscolaire)

En ce qui concerne l'Éducation préscolaire, 31 communes ou syndicats de communes comptent au moins 50% d'élèves étrangers.

Étrangers Préscolaire ≥50% 2008-2009			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	54	39	72,2%
Ettelbruck	169	121	71,6%
Esch-sur-Alzette	656	458	69,8%
Luxembourg	1116	739	66,2%
Wiltz	120	79	65,8%
Differdange	564	366	64,9%
Vianden	49	31	63,3%
Colmar-Berg	41	25	61,0%
Strassen	94	56	59,6%
Pétange	399	236	59,1%
Echternach	95	56	58,9%
Diekirch	99	58	58,6%
Schifflange	211	121	57,3%
Medernach	41	23	56,1%
Berdorf	56	31	55,4%
Reisdorf	49	27	55,1%
Hesperange	223	122	54,7%
Grevenmacher	104	56	53,8%
Rumelange	149	80	53,7%
Mersch	161	84	52,2%
Bertrange	100	52	52,0%
Roeser	100	52	52,0%
Weiswampach	25	13	52,0%
Bettendorf	60	31	51,7%
Troisvierges	60	31	51,7%
Schieren	35	18	51,4%
Kayl	178	91	51,1%
Lintgen	49	25	51,0%
Remich	61	31	50,8%
Mondorf-les-Bains	84	42	50,0%
Walferdange	134	67	50,0%

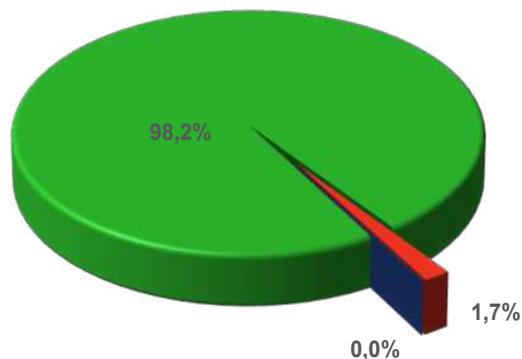
ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études.

La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1re année de l'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

âge	Préscolaire 2008 - 2009					Total
	3	4	5	6	> 6	
absolu	4	4888	4901	170	3	9966
%	0,04%	49,0%	49,2%	1,7%	0,03%	100%

Préscolaire 2008 - 2009		
<	=	>
4	9789	173
0,04%	98,2%	1,7%



DESCRIPTION

Conformément à la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire, tout enfant âgé de six ans révolus avant le premier septembre de l'année en cours recevra pendant neuf années consécutives l'instruction dans les matières prévues par la loi.

La grille d'horaires hebdomadaires pour l'Enseignement primaire comprend 28 leçons et les branches enseignées sont :

- la langue allemande, la langue française et les mathématiques en tant que branches de promotion;
- la langue luxembourgeoise, les activités créatrices, l'éducation artistique, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'éveil aux sciences, la géographie, l'histoire, les sciences naturelles;
- l'enseignement moral et social ou l'instruction religieuse et morale.

L'Enseignement primaire comprend les six années d'études primaires et l'enseignement spécial (classes spéciales, classes d'accueil, classes d'attente). Le plan d'études des écoles primaires est arrêté par le ministre. Il s'applique à tout le pays. À la fin de l'Enseignement primaire, les élèves sont orientés, soit vers l'Enseignement secondaire, soit vers l'Enseignement secondaire technique. Un avis d'orientation guide les enfants vers l'ordre d'enseignement postprimaire qui correspond à leurs capacités, leurs intérêts et leurs besoins.

EFFECTIFS

	2 0 0 8 - 2 0 0 9			
	Communes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves / Classe
Enseignement primaire	116	32274	2093	15,4
Enseignement spécial	14	222	28	7,9
Total		32496	2121	

ÉVOLUTION

	É v o l u t i o n P r i m a i r e / S p é c i a l							
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Enseignement primaire	31643	31751	32187	32586	32871	32933	32814	32274
Enseignement spécial*	320	253	269	254	267	203	206	222
Total	31963	32004	32456	32840	33138	33136	33020	32496

* La diminution du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécial s'explique entre autres par la mise en place de cours et de classes d'appui, ainsi que par la création du Service Ré-éducatif ambulatoire (SREA) favorisant la scolarisation d'enfants à besoins spécifiques dans des classes régulières de l'Enseignement primaire

RÉPARTITION PAR ANNÉE D'ÉTUDES

Année d'études	2 0 0 8 - 2 0 0 9		
	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/ Classe
1re	5158	340	15,2
2e	5544	353	15,7
3e	5619	362	15,5
4e	5470	350	15,6
5e	5364	344	15,6
6e	5119	344	14,9
Total 1re - 6e	32274	2093	15,4
Classes d'accueil	111	16	6,9
Classes d'attente	5	1	5,0
Classes spéciales	106	11	9,6
Total Spécial	222	28	7,9
Total	32496	2121	

NATIONALITÉS - Communes à pourcentage élevé d'élèves étrangers

Au plan national, 15 communes ou syndicats de communes affichent un pourcentage d'élèves de nationalité étrangère d'au moins 50%.

Étrangers Primaire ≥50% 2008-2009			
Commune / Syndicat	Total	Étrangers	% Étrangers
Larochette	166	118	71,1%
Vianden	134	92	68,7%
Wiltz	438	274	62,6%
Esch-sur-Alzette	2111	1314	62,2%
Ettelbruck	546	337	61,7%
Differdange	1783	1093	61,3%
Luxembourg	3519	2082	59,2%
Diekirch	416	246	59,1%
Echternach	405	237	58,5%
Walferdange	438	248	56,6%
Beaufort	205	114	55,6%
Berdorf	170	93	54,7%
Pétange	1237	650	52,5%
Weiswampach	85	44	51,8%
Mondorf-les-Bains	257	131	51,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont effectué deux années d'Éducation préscolaire tout en ayant été scolarisés en 1re année d'Éducation préscolaire à l'âge de 4 ans révolus.

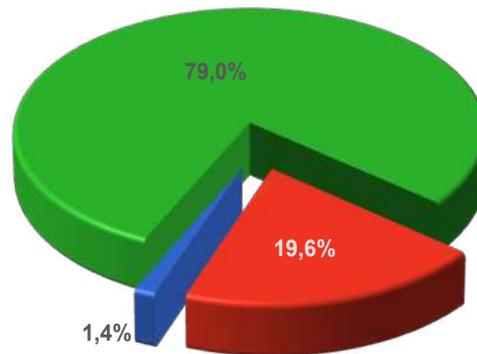
Nombre d'élèves absolu 2008-2009											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
1re	55	4643	434	26							5158
2e		74	4607	800	63						5544
3e		1	82	4421	951	158	6				5619
4e				92	4073	1049	249	7			5470
5e				2	76	3882	1199	200	4	1	5364
6e					1	61	3883	1017	150	7	5119
Total	55	4718	5123	5341	5164	5150	5337	1224	154	8	32274

Nombre d'élèves relatif 2008-2009											
âge	5	6	7	8	9	10	11	12	13	>13	Total
1re	1,1	90,0	8,4	0,5							100
2e		1,3	83,1	14,4	1,1						100
3e		0,0	1,5	78,7	16,9	2,8	0,1				100
4e				1,7	74,5	19,2	4,6	0,1			100
5e				0,0	1,4	72,4	22,4	3,7	0,1	0,0	100
6e					0,0	1,2	75,9	19,9	2,9	0,1	100
Total	0,2	14,6	15,9	16,5	16,0	16,0	16,5	3,8	0,5	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

Parmi les élèves fréquentant les classes régulières de l'Enseignement primaire (1^{re}- 6^e), 1,4% sont en dessous et 19,6% dépassent l'âge théorique respectif correspondant à leur niveau d'études.

P r i m a i r e 2 0 0 8 - 2 0 0 9			
âge théorique	<	=	>
absolu	444	25509	6321
%	1,4%	79,0%	19,6%



DESCRIPTION

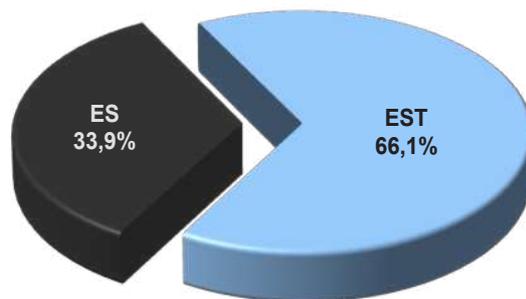
L'enseignement postprimaire comprend l'Enseignement secondaire et l'Enseignement secondaire technique.

La surveillance de l'enseignement postprimaire appartient à l'État. Elle est exercée par le ministre de l'Éducation nationale et, sous ses ordres, par les directeurs des lycées et des lycées techniques.

Les programmes de l'enseignement postprimaire sont arrêtés par le ministre sur proposition des Commissions nationales des programmes.

EFFECTIFS - Répartition

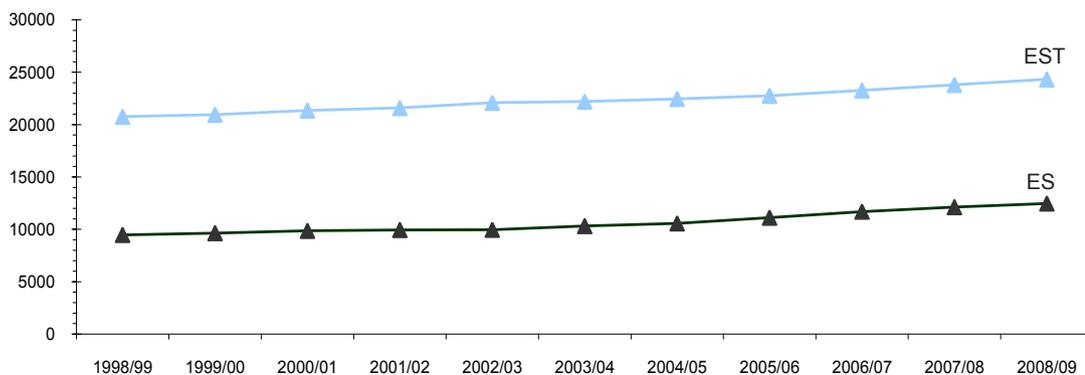
Postprimaire 2008 - 2009			
Nombre d'élèves	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total postprimaire
absolu	12469	24323	36792
%	33,9%	66,1%	100,0%



EFFECTIFS - Évolution

Les deux ordres d'enseignement ont connu une hausse de leurs effectifs au cours des dernières années.

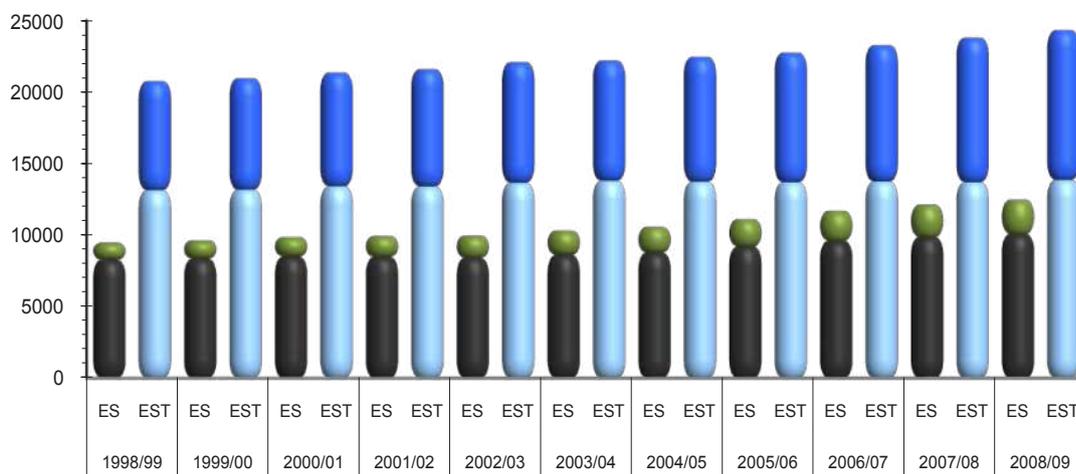
	Post primaire 2008 - 2009				
	Enseignement secondaire		Enseignement secondaire technique		Total
	absolu	%	absolu	%	
1998/99	9471	31,3%	20763	68,7%	30234
1999/00	9641	31,5%	20962	68,5%	30603
2000/01	9859	31,6%	21359	68,4%	31218
2001/02	9942	31,5%	21598	68,5%	31540
2002/03	9963	31,1%	22093	68,9%	32056
2003/04	10316	31,7%	22204	68,3%	32520
2004/05	10571	32,0%	22460	68,0%	33031
2005/06	11114	32,8%	22759	67,2%	33873
2006/07	11693	33,4%	23277	66,6%	34970
2007/08	12122	33,7%	23805	66,3%	35927
2008/09	12469	33,9%	24323	66,1%	36792



NATIONALITÉS - Évolution de la répartition des élèves de nationalité luxembourgeoise et étrangère

L'évolution du pourcentage d'élèves étrangers dans les deux ordres de l'enseignement postprimaire est en hausse constante.

	Enseignement secondaire			Enseignement secondaire technique		
	Lux.	Etr.	% Etr.	Lux.	Etr.	% Etr.
1998/99	8281	1190	12,6%	13140	7623	36,7%
1999/00	8357	1284	13,3%	13170	7792	37,2%
2000/01	8505	1354	13,7%	13409	7950	37,2%
2001/02	8480	1462	14,7%	13405	8193	37,9%
2002/03	8410	1553	15,6%	13661	8432	38,2%
2003/04	8616	1700	16,5%	13797	8407	37,9%
2004/05	8788	1783	16,9%	13732	8728	38,9%
2005/06	9209	1905	17,1%	13696	9063	39,8%
2006/07	9607	2086	17,8%	13744	9533	41,0%
2007/08	9865	2257	18,6%	13697	10108	42,5%
2008/09	10077	2392	19,2%	13862	10461	43,0%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire luxembourgeois est régi par la loi organique du 10 mai 1968 modifiée par la loi du 22 juin 1989 et par la loi du 12 juillet 2002. La durée des études est de 7 ans. Les études qui conduisent au diplôme de fin d'études secondaires préparent avant tout aux études universitaires.

L'Enseignement secondaire comprend une division inférieure et une division supérieure.

La division inférieure comprend les classes de 7^e, 6^e et de 5^e. Après la première année de l'Enseignement secondaire, les élèves peuvent opter soit pour l'enseignement classique (avec le latin comme 3^e langue), soit pour l'enseignement moderne (avec l'anglais comme 3^e langue). Pour ce qui est de l'enseignement classique, l'anglais s'ajoute sous forme de 4^e langue à partir de la classe de 5^e.

La division supérieure se compose d'une classe polyvalente (la classe de 4^e) et d'un cycle de spécialisation (classes de 3^e, 2^e et 1^{re}). La spécialisation intervient à partir de la classe de 3^e.

Le cycle de spécialisation de la division supérieure comprend sept sections :

- Section A - Matières prépondérantes: les langues vivantes
- Section B - Matières prépondérantes: les mathématiques et l'informatique
- Section C - Matières prépondérantes: les sciences naturelles et les mathématiques
- Section D - Matières prépondérantes: les sciences économiques et les mathématiques
- Section E - Matières prépondérantes: les arts plastiques
- Section F - Matières prépondérantes: les sciences musicales
- Section G - Matières prépondérantes: les sciences humaines et sociales

Diplôme de fin d'études secondaires							
1 ^{re} A	1 ^{re} B	1 ^{re} C	1 ^{re} D	1 ^{re} E	1 ^{re} F	1 ^{re} G	Division supérieure
2 ^e A	2 ^e B	2 ^e C	2 ^e D	2 ^e E	2 ^e F	2 ^e G	
3 ^e A	3 ^e B	3 ^e C	3 ^e D	3 ^e E	3 ^e F	3 ^e G	
4 ^e classique - moderne						Classe polyvalente	
5 ^e classique - moderne							Division inférieure
6 ^e classique - moderne							
7 ^e ES							

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire, les élèves se répartissent sur les niveaux d'études allant de la classe de 7^e à la classe de 1^{re}.

Enseignement secondaire 2008-2009			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e	2074	86	24,1
6e	2079	98	21,2
5e	1954	93	21,0
4e	1799	83	21,7
3e	1568	83	18,9
2e	1474	78	18,9
1re	1521	79	19,3
Total	12469	600	20,8

2008-2009 Division inférieure					
Niveau	Classique	Moderne	NL *	BAC int.**	Total
7e d'orientation	2026		48		2074
6e	335	1700	44		2079
5e	306	1601	31	16	1954
Total 6e, 5e	641	3301	75	16	4033
% 6e, 5e	15,9%	81,8%	1,9%	0,4%	100,0%

2008-2009 Division supérieure - Classe polyvalente					
Niveau	Classique	Moderne	NL *	BAC int.**	Total
4e	271	1470	31	27	1799
%	15,1%	81,7%	1,7%	1,5%	100,0%

* NL: Neie Lycée, voir page 45

** Le Baccalauréat international prépare à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire. Les programmes menant au Baccalauréat international peuvent être suivis en langue française ou anglaise

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Niveau	2008-2009 Division supérieure								Total
	A	B	C	D	E	F	G	BAC int.	
3e classique	27	38	99	39	8	10	10		231
3e moderne	137	114	316	316	131	26	287	10	1337
3e Total	164	152	415	355	139	36	297	10	1568
3e %	10,5%	9,7%	26,5%	22,6%	8,9%	2,3%	18,9%	0,6%	100,0%
2e classique	34	43	96	31	7	5	9		225
2e moderne	126	88	285	268	117	25	324	16	1249
2e Total	160	131	381	299	124	30	333	16	1474
2e %	10,9%	8,9%	25,8%	20,3%	8,4%	2,0%	22,6%	1,1%	100,0%
1re classique	43	50	80	43	9	7	10		242
1re moderne	172	96	304	232	121	32	322		1279
1re Total	215	146	384	275	130	39	332		1521
1re %	14,1%	9,6%	25,2%	18,1%	8,5%	2,6%	21,8%		100,0%
Total	539	429	1180	929	393	105	962	26	4563
%	11,8%	9,4%	25,9%	20,4%	8,6%	2,3%	21,1%	0,6%	100,0%

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert dans les tableaux ci-dessous) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni 'sauté' aucune classe.

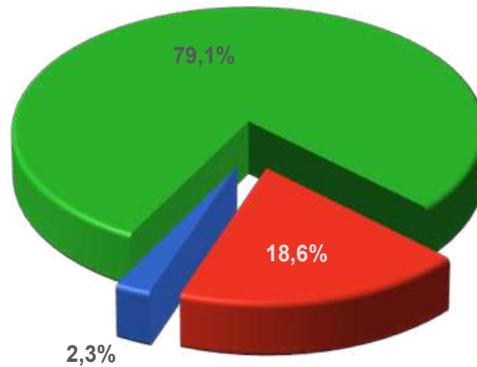
âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s a b s o l u 2 0 0 8 - 2 0 0 9													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	45	1877	134	17	1									2074
6e		56	1783	219	19	2								2079
5e		2	48	1578	285	39	2							1954
4e			1	40	1388	306	53	7	3	1				1799
3e				2	35	1189	268	62	11		1			1568
2e						26	1073	279	80	10	6			1474
1re						1	32	977	351	117	38	3	2	1521
Total	45	1935	1966	1856	1728	1563	1428	1325	445	128	45	3	2	12469

âge	E S N o m b r e d ' é l è v e s r e l a t i f 2 0 0 8 - 2 0 0 9													Total
	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	
7e	2,2	90,5	6,5	0,8	0,0									100
6e		2,7	85,8	10,5	0,9	0,1								100
5e		0,1	2,5	80,8	14,6	2,0	0,1							100
4e			0,1	2,2	77,2	17,0	2,9	0,4	0,2	0,1				100
3e				0,1	2,2	75,8	17,1	4,0	0,7		0,1			100
2e						1,8	72,8	18,9	5,4	0,7	0,4			100
1re						0,1	2,1	64,2	23,1	7,7	2,5	0,2	0,1	100
Total	0,4	15,5	15,8	14,9	13,9	12,5	11,5	10,6	3,6	1,0	0,4	0,0	0,0	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire se caractérise par un taux de 2,3% d'élèves en avance scolaire et de 18,6% de «retardataires».

E S 2008 - 2009			
âge théorique	<	=	>
absolu	288	9865	2316
%	2,3%	79,1%	18,6%



DESCRIPTION

L'Enseignement secondaire technique est régi par la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'Enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue. Il est organisé sous la surveillance du ministre.

L'Enseignement secondaire technique se compose de trois cycles: le cycle inférieur, le cycle moyen et le cycle supérieur.

Le cycle inférieur comprend les trois premières années d'études, à savoir la 7^e, la 8^e et la 9^e ainsi que les classes modulaires du régime préparatoire destinées aux élèves en difficultés scolaires.

Les cycles moyen et supérieur de l'Enseignement secondaire technique comportent trois régimes: le régime professionnel, le régime de la formation de technicien et le régime technique.

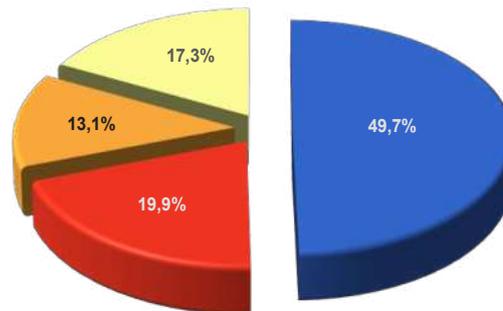
Les classes du régime professionnel, de la 10^e à la 12^e (voire 13^e pour certaines formations), comprennent les divisions agricole, artisanale, commerciale, hôtelière et touristique, industrielle et la division des professions de santé et des professions sociales. Ce régime de formation, qui prépare à la vie professionnelle, est suivi, soit à temps plein au lycée, soit en régime concomitant, soit en régime mixte. Outre l'apprentissage traditionnel sanctionné par un certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), le régime professionnel offre également un apprentissage sanctionné par un certificat de capacité manuelle (CCM) et un apprentissage visant une insertion socioprofessionnelle menant à un certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP), pouvant préparer ultérieurement au CATP.

Le régime de la formation de technicien, de la 10^e à la 13^e, est destiné à l'entrée dans la vie professionnelle, mais permet également de poursuivre des études techniques supérieures dans une spécialité correspondant à ces études. Ce régime comprend les divisions administrative et commerciale, agricole, génie civil, artistique, informatique, chimique, mécanique, électrotechnique, hôtelière et touristique. La réussite de l'examen de fin d'études est sanctionnée par le diplôme de technicien.

Le régime technique est une voie de formation de quatre années, de la 10^e à la 13^e. Il mène au baccalauréat technique, le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme prépare à la vie professionnelle et donne accès aux études supérieures non universitaires et universitaires. Ce régime comprend les divisions technique générale, administrative et commerciale, professions de santé et professions sociales. Cette dernière division compte une année d'études supplémentaire (14^e).

EFFECTIFS PAR CYCLE / FORMATION

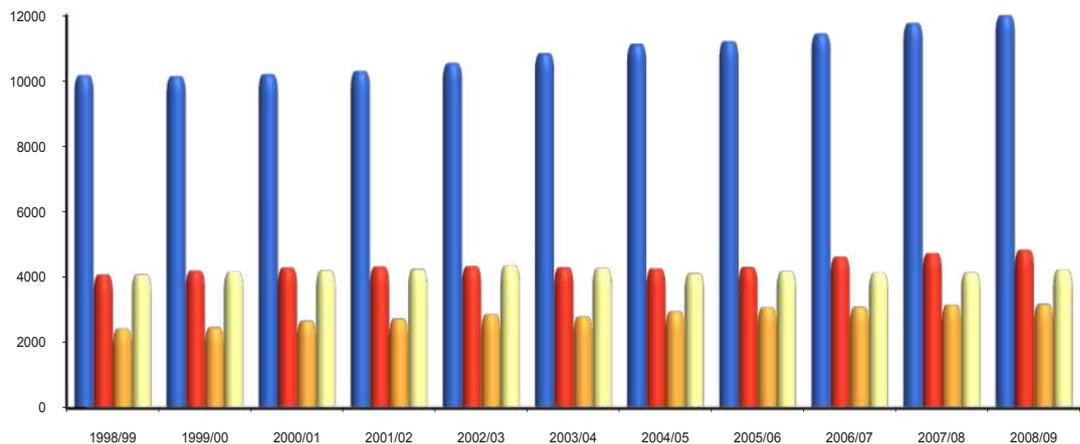
Enseignement secondaire technique 2008-2009		
Cycle / Formation	Nombre d'élèves	relatif
Cycle inférieur	12081	49,7%
Régime technique	4840	19,9%
Régime de la formation de technicien	3182	13,1%
Régime professionnel	4220	17,3%
Total	24323	100,0%



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES DIFFÉRENTS CYCLES ET FORMATIONS

Le tableau ci-après reprend la totalité des effectifs de l'Enseignement secondaire technique et leur évolution au cours des dernières années. Le cycle inférieur comprend également les élèves des classes modulaires du régime préparatoire, des classes d'accueil et des classes d'insertion.

	cycle inférieur		régime technique		régime de la formation de technicien		régime professionnel		Total absolu
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	
1998/99	10168	49,0%	4080	19,7%	2433	11,7%	4082	19,7%	20763
1999/00	10134	48,3%	4201	20,0%	2466	11,8%	4161	19,9%	20962
2000/01	10196	47,7%	4291	20,1%	2670	12,5%	4202	19,7%	21359
2001/02	10294	47,7%	4323	20,0%	2732	12,6%	4249	19,7%	21598
2002/03	10535	47,7%	4336	19,6%	2869	13,0%	4353	19,7%	22093
2003/04	10835	48,8%	4305	19,4%	2792	12,6%	4272	19,2%	22204
2004/05	11125	49,5%	4265	19,0%	2953	13,1%	4117	18,3%	22460
2005/06	11206	49,2%	4309	18,9%	3072	13,5%	4172	18,3%	22759
2006/07	11434	49,1%	4626	19,9%	3092	13,3%	4125	17,7%	23277
2007/08	11762	49,4%	4739	19,9%	3162	13,3%	4142	17,4%	23805
2008/09	12081	49,7%	4840	19,9%	3182	13,1%	4220	17,3%	24323



EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Dans l'Enseignement secondaire technique, les élèves se répartissent par niveau d'études de la classe de 7^e à la classe de 14^e.

Depuis l'année scolaire 2003/04, des classes d'accueil et des classes d'insertion ont été créées au cycle inférieur et au régime préparatoire modulaire. Les élèves y apprennent la langue luxembourgeoise et y sont familiarisés avec le système éducatif luxembourgeois.

Ces classes sont reprises dans la suite avec un niveau «99».

Enseignement secondaire technique 2008-2009					
Niveau	cycle inférieur	régime technique	régime de la formation de technicien	régime professionnel	Total
7e	3499				3499
8e	3654				3654
9e	4378				4378
10e		1264	1054	1779	4097
11e		1137	787	1302	3226
12e		1152	635	1126	2913
13e		1003	706	13	1722
14e		284			284
99	550				550
Total	12081	4840	3182	4220	24323

EFFECTIFS - Répartition des élèves par niveau d'études

Enseignement secondaire technique 2008-2009 cycle inférieur			
Niveau	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Moyenne Elèves/Classe
7e préparatoire	614	47	13,1
8e préparatoire	730	51	14,3
9e préparatoire	701	53	13,2
Total préparatoire	2045	151	13,5
classes d'accueil	249	16	15,6
COIP	301	35	8,6
Total accueil / COIP	550	51	10,8
7e secondaire technique	1447	68	21,3
7e classes d'insertion A/F	89	8	11,1
7e adapt	561	33	17,0
7e Neie Lycée	66	3	22,0
7e projet cycle inférieur (PROCI)	722	37	19,5
8e technique	1440	66	21,8
8e classes d'insertion A/F	152	12	12,7
8e polyvalente	682	37	18,4
8e Neie Lycée	56	3	18,7
8e projet cycle inférieur (PROCI)	594	32	18,6
9e technique	1565	71	22,0
9e classes d'insertion A/F	245	14	17,5
9e polyvalente	700	37	18,9
9e pratique	525	34	15,4
9e Neie Lycée	48	3	16,0
9e projet cycle inférieur (PROCI)	594	30	19,8
Total	12081	690	17,5

EFFECTIFS - Répartition des élèves par régime, division et métier

Régime technique	2007/08	2008/09
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e et 14 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division technique générale	1183	1200
Division administrative et commerciale	1583	1649
Division professions de santé et professions sociales	1973	1991
Total	4739	4840

Régime de la formation de technicien	2007/08	2008/09
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Division administrative et commerciale	1632	1675
Division agricole et horticole	164	166
Division génie civil	312	349
Division artistique	231	207
Division informatique	260	261
Division chimique	44	44
Division mécanique	124	136
Division électrotechnique	305	256
Division hôtelière et touristique	90	88
Total	3162	3182

Régime professionnel	2007/08	2008/09
(Classes de 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e et 13 ^e)	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
Métiers sous la responsabilité de la Chambre d'Agriculture	232	239
Métiers sous la responsabilité de la Chambre de Commerce	2129	2163
Métiers sous la responsabilité de la Chambre des Métiers	1781	1818
Total	4142	4220

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par âge et par année d'études

La répartition des élèves par âge et par année d'études permet de dresser un constat du retard scolaire par rapport à l'âge théorique pour la fréquentation des différents niveaux d'études. La notion d'âge théorique (zones en vert) présuppose que les élèves ont été scolarisés en 1^{re} année d'études primaires à l'âge de 6 ans révolus et qu'ils ont été admis dans une classe de 7^e après leur 6^e année d'études primaires sans avoir redoublé ni «sauté» aucune classe.

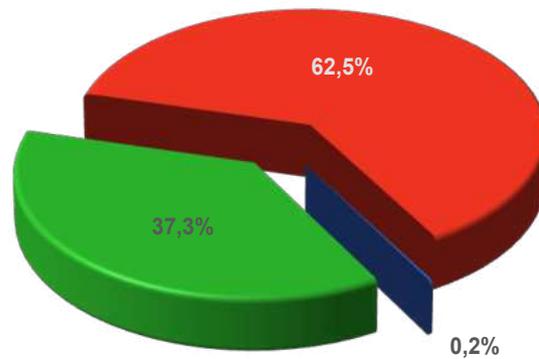
		EST Nombre d'élèves absolu 2008-2009												
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	5	2091	1143	251	9									3499
8e		7	1916	1319	350	57	5							3654
9e		4	17	1817	1654	713	151	18	2	1		1		4378
10e				2	1081	1354	979	438	134	54	35	13	7	4097
11e					2	767	1011	773	400	154	72	29	18	3226
12e						2	690	838	702	380	186	79	36	2913
13e								436	543	386	230	87	40	1722
14e									76	102	55	25	26	284
99	4	76	53	62	134	121	88	10	2					550
Total	9	2178	3129	3451	3230	3014	2924	2513	1859	1077	578	234	127	24323

		EST Nombre d'élèves relatif 2008-2009												
âge	<12	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	>22	Total
7e	0,1	59,8	32,7	7,2	0,3									100
8e		0,2	52,4	36,1	9,6	1,6	0,1							100
9e		0,1	0,4	41,5	37,8	16,3	3,4	0,4	0,0	0,0		0,0		100
10e				0,0	26,4	33,0	23,9	10,7	3,3	1,3	0,9	0,3	0,2	100
11e					0,1	23,8	31,3	24,0	12,4	4,8	2,2	0,9	0,6	100
12e						0,1	23,7	28,8	24,1	13,0	6,4	2,7	1,2	100
13e								25,3	31,5	22,4	13,4	5,1	2,3	100
14e									26,8	35,9	19,4	8,8	9,2	100
99	0,7	13,8	9,6	11,3	24,4	22,0	16,0	1,8	0,4					100
Total	0,0	9,0	12,9	14,2	13,3	12,4	12,0	10,3	7,6	4,4	2,4	1,0	0,5	100

ÂGE THÉORIQUE - Répartition des élèves par rapport à l'âge théorique

L'Enseignement secondaire technique se caractérise par un taux de «retardataires» (62,5%) nettement plus élevé que celui constaté dans l'Enseignement secondaire (18,6%), ce qui se confirme dès la classe de 7^e.

E S T 2008-2009			
âge théorique	<	=	>
absolu	39	8874	14860
%	0,2%	37,3%	62,5%



DESCRIPTION DU PROJET CYCLE INFÉRIEUR (PROCI)

Le projet PROCI vise l'«objectif réussite» et constitue un projet éducatif pour les élèves de 7^e, 8^e et 9^e de l'Enseignement secondaire technique. Il s'inscrit dans une approche au changement éducationnel qui tend à la fois à améliorer les résultats et à renforcer la capacité de l'école de gérer les changements, ici en premier lieu d'offrir un plus grand suivi de l'élève, une évaluation plus nuancée et une orientation plus efficace.

La réalisation de ce projet pilote a démarré à la rentrée scolaire 2003-2004.

Au départ, quatre lycées ont participé et actuellement 8 des 33 établissements du pays se sont engagés dans la nouvelle direction en optant pour le projet «objectif réussite» au sein du cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique.

La démarche poursuit les objectifs suivants :

- nuancer et rendre plus efficace l'orientation après la 6^e année d'études primaires;
- réduire le phénomène du redoublement;
- changer de paradigme pédagogique en allant vers un modèle plus centré sur l'individu;
- rendre plus efficace l'orientation après la 9^e.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES DU PROCI

Évolution des effectifs PROCI				
	7e	8e	9e	Total
2003/04	451	-	-	451
2004/05	610	435	-	1045
2005/06	514	593	441	1548
2006/07	533	481	641	1655
2007/08	580	551	541	1672
2008/09	722	594	594	1910

DESCRIPTION DU PROJET NEIE LYCÉE

Le Neie Lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2005-2006 aux élèves de classes de 7e de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement secondaire technique et de l'Enseignement préparatoire modulaire. Tout en mettant en œuvre de nouvelles méthodes d'enseignement, les objectifs restent les mêmes que ceux des autres établissements : orienter l'élève vers la spécialisation des études et vers la vie professionnelle et citoyenne.

La coopération au sein des équipes pédagogiques garantit la cohérence du projet. L'établissement respecte globalement le programme d'études officiel, mais applique une nouvelle méthode d'évaluation des élèves : à la fin du cycle, un jury mixte, constitué d'enseignants externes et d'un membre de la direction, décide de la promotion et de l'orientation de l'élève.

Le nouveau lycée est original, dans sa forme et dans ses contenus. Le régime à plein temps qui y est appliqué n'est pas un but en soi, mais plutôt le cadre temporel dont se dote le nouveau lycée pour rendre possible la coopération, une étude encadrée et une vie sociale à l'école.

Le nouveau lycée est en effet axé sur la coopération. Les élèves ont l'occasion de travailler ensemble pendant les cours et en dehors des cours. Les enseignants travaillent en équipe pédagogique et se concertent de façon régulière. La coopération et le sentiment de faire partie d'une communauté jouent un rôle essentiel dans la motivation.

Le nouveau lycée situe la plus grande part des travaux à l'école et réduit les devoirs à domicile. Il entend responsabiliser les élèves en leur donnant très souvent l'occasion de faire des choix et de développer leurs intérêts et leurs talents individuels. Il met l'accent sur le développement de compétences, c'est-à-dire les différentes façons d'assimiler et de manier des savoirs dans des contextes variables.

EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS AU NEIE LYCÉE

Évolution des effectifs Neie Lycée															
	7e				6e				5e				4e		Total
	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	EST	PREP	Total	ES	Total	
2005/06	48	79	27	154	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154
2006/07	36	63	15	114	42	63	28	133	-	-	-	-	-	-	247
2007/08	37	71	11	119	36	54	19	109	37	50	13	100	-	-	328
2008/09	48	66	15	129	44	56	11	111	31	48	12	91	31	-	362

DESCRIPTION

La loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée a généralisé la scolarité obligatoire pour tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux. En effet, la loi du 10 août 1912 ne prévoyait pas la scolarisation d'enfants handicapés.

Suite à la modification de cette loi par la loi du 28 juin 1994 dite sur «l'intégration scolaire», ces élèves peuvent suffire à leur obligation scolaire:

- dans des classes de l'enseignement régulier;
- à temps partiel dans une classe respective des deux ordres d'enseignement susmentionnés;
- dans des classes des centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée;
- dans une institution spécialisée à l'étranger.

Les admissions dans les centres et instituts spécialisés de l'Éducation différenciée se font sur proposition de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale.

Le ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale est responsable de l'aspect éducatif, le ministère ayant dans ses attributions la santé publique est responsable de l'aspect médical et le ministère ayant dans ses attributions la famille est responsable de l'aspect familial et social de l'Éducation différenciée. Les centres et les instituts sont gérés par la direction de l'Éducation différenciée qui fait partie du ministère ayant dans ses attributions l'éducation nationale.

La description de l'Éducation différenciée doit se faire en deux volets :

- la scolarisation dans les centres et instituts de l'Éducation différenciée (les écoles);
- les services assurant une assistance ambulatoire.

Les informations reprises dans ce chapitre contiennent les données concernant le travail en ambulatoire du Centre de logopédie, de l'Institut pour déficients visuels (IDV), du Service ré-éducatif ambulatoire (SREA) ainsi que des centres de consultation régionaux du Service de guidance de l'enfance (SGE). Les enfants qui bénéficient d'un appui d'un ou de plusieurs des services mentionnés sont inscrits dans une classe de l'Éducation préscolaire, de l'Enseignement primaire ou spécial ou dans un centre ou institut spécialisé de l'Éducation différenciée.

Les institutions subventionnées par l'État moyennant une convention ne font pas partie de cette description statistique.

LA SCOLARISATION À L'ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE

Durant l'année scolaire 2008/09, 663* élèves ont fréquenté les structures scolaires faisant partie de l'Éducation différenciée.

RÉPARTITION

Institut	2008-2009		
	Garçons	Filles	Total
Centres d'Éducation différenciée/ CPP	228	148	376
Centre de Logopédie	123	52	175
Centre d'intégration scolaire	9	1	10
Centre d'observation	3	1	4
Institut pour enfants autistiques et psychotiques	31	9	40
Institut pour infirmes moteurs cérébraux	35	23	58
TOTAL	429	234	663

* hormis élèves dépassant l'âge usuel de scolarisation

LE TRAVAIL EN AMBULATOIRE

Les services assurant une assistance ambulatoire:

- LE CENTRE DE LOGOPÉDIE

Le Centre de Logopédie n'assure pas seulement la scolarisation d'élèves souffrant de troubles de la parole ou de l'ouïe, mais suit également les élèves en question dans les classes régulières. En 2008/09, 4223 enfants ont bénéficié d'un traitement logopédique ambulatoire.

- L'INSTITUT POUR DÉFICIENTS VISUELS (IDV)

Créé en 1975, l'Institut pour déficients visuels est une institution étatique au sein de l'Éducation différenciée. Ses objectifs sont l'éducation, la scolarisation, l'autonomie ainsi que l'intégration familiale, scolaire et sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

En 2008/09, 64 enfants présentant des déficiences visuelles sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (primaire et postprimaire) et bénéficient d'un accompagnement de l'Institut pour déficients visuels.

- LE SERVICE RÉ-ÉDUCATIF AMBULATOIRE (SREA)

La loi du 28 juin 1994 prévoit pour les enfants affectés d'un handicap sensoriel, moteur, mental ou comportemental la possibilité d'une admission dans les classes de l'enseignement ordinaire au lieu d'une admission dans des centres et instituts de l'éducation différenciée. Ces enfants ont alors droit, en cas de besoin, à une aide spécifique à organiser dans l'école.

En 2008/09, 647 enfants handicapés, à besoins éducatifs spéciaux ou à troubles importants d'apprentissage sont intégrés dans une classe de l'enseignement régulier (primaire et postprimaire) en bénéficiant d'un appui de la part du Service ré-éducatif ambulatoire.

- LES CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX DU SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE (SGE)

Le Service de guidance de l'enfance s'est développé dans le cadre de la loi du 14 mars 1973 portant création d'instituts et de services d'Éducation différenciée. Le 19 juin 1990, il a été instauré officiellement par les règlements grand-ducaux respectifs portant création et organisation du Service de guidance de l'enfance.

En 2008/09, le Service de guidance de l'enfance a apporté son aide à 2534 enfants qui, par l'effet de problèmes éducatifs, psychologiques, psychosomatiques, neurologiques ou mentaux, ont rencontré des difficultés de développement et d'épanouissement dans leur famille et à l'école, dans l'Éducation préscolaire, dans l'Enseignement primaire ou dans une institution scolaire de l'Éducation différenciée.

PROCÉDURE

La procédure de passage de l'Enseignement primaire vers l'Enseignement secondaire et secondaire technique remplace l'ancien examen d'admission. Elle est en vigueur depuis l'année scolaire 1996-1997. Selon les nouvelles dispositions, l'admission à une classe de 7^e se fait sur base d'un avis d'orientation émis par un conseil d'orientation instauré pour chaque classe de 6^e année d'études primaires.

Le conseil d'orientation est présidé par l'inspecteur d'arrondissement et comprend l'instituteur-titulaire de la 6^e année d'études primaires ainsi qu'un professeur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire et un professeur ou un instituteur ayant une expérience de l'Enseignement secondaire technique. Depuis l'année scolaire 1997-1998, un psychologue du CPOS (Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaire) participe au conseil d'orientation avec voix consultative si les parents optent pour son intervention.

Les conseils d'orientation élaborent et formulent, pour chaque élève, un avis d'orientation qui est fondé sur les critères suivants:

- l'avis des parents;
- l'avis de l'instituteur-titulaire de la classe de 6^e année d'études primaires sur le développement des compétences des élèves;
- les notes des bulletins de la 6^e année d'études primaires;
- les résultats à des épreuves standardisées organisées dans le courant de la 6^e année d'études primaires.

L'avis d'orientation est formulé en faveur d'une des trois voies de formation possibles après la 6^e année d'études primaires:

- la classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique (7^e EST);
- la classe d'orientation de l'Enseignement secondaire (7^e ES);
- l'enseignement préparatoire (classe modulaire du régime préparatoire) de l'Enseignement secondaire technique (7^e PREP).

Un redoublement de la 6^e année d'études primaires est possible dans des cas exceptionnels, à la demande des parents, sur décision de l'instituteur-titulaire et avec l'accord de l'inspecteur d'arrondissement. Tout élève orienté vers une classe d'orientation de l'Enseignement secondaire peut être inscrit à une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique. Des procédures de recours sont possibles si des parents souhaitent inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire, respectivement inscrire leur enfant a priori orienté vers une classe préparatoire de l'Enseignement secondaire technique dans une classe de 7^e de l'Enseignement secondaire technique.

PROCÉDURE - Orientation des élèves

Au terme de l'année scolaire 2008/09, 5131 élèves ayant fréquenté une 6^e année d'études primaires ont fait l'objet d'une orientation.

Orientation	2008-2009	
	Elèves	%
7 ^e enseignement secondaire	2037	39,7%
7 ^e enseignement secondaire technique	2708	52,8%
Classe préparatoire de l'enseignement secondaire technique	360	7,0%
Redoublement 6 ^e primaire	26	0,5%
Total	5131	100,0%

PROCÉDURE- Rétrospective de l'orientation des élèves

	7e ES		7e ST		7e PREP		Redoublement 6e		Total
	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu	%	absolu
1997/98	1534	39,4%	2070	53,1%	283	7,3%	8	0,2%	3895
1998/99	1652	39,9%	2136	51,6%	347	8,4%	8	0,2%	4143
1999/00	1709	40,9%	2164	51,8%	302	7,2%	6	0,1%	4181
2000/01	1705	39,5%	2251	52,2%	343	8,0%	12	0,3%	4311
2001/02	1711	37,8%	2444	54,0%	351	7,8%	22	0,5%	4528
2002/03	1756	38,4%	2456	53,7%	317	6,9%	42	0,9%	4571
2003/04	1779	38,6%	2454	53,2%	337	7,3%	44	1,0%	4614
2004/05	1975	42,7%	2319	50,2%	295	6,4%	34	0,7%	4623
2005/06	2004	40,1%	2618	52,4%	327	6,5%	44	0,9%	4993
2006/07	2061	41,8%	2528	51,3%	294	6,0%	43	0,9%	4926
2007/08	2067	40,7%	2658	52,4%	327	6,4%	24	0,5%	5076
2008/09	2037	39,7%	2708	52,8%	360	7,0%	26	0,5%	5131

The page features a light green background with three horizontal red lines. Small squares in blue, orange, and green are placed at various intervals along these lines, creating a decorative border.

3

DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

APERÇU GLOBAL DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2008-2009

Le présent chapitre passe en revue les différents diplômes et certificats délivrés dans l'enseignement postprimaire luxembourgeois durant l'année scolaire 2008-2009.

Il s'agit des diplômes suivants :

Enseignement secondaire :

Diplôme de fin d'études secondaires

Enseignement secondaire technique :

- Régime technique:

Diplôme de fin d'études secondaires techniques

- Régime de la formation de technicien:

Diplôme de technicien

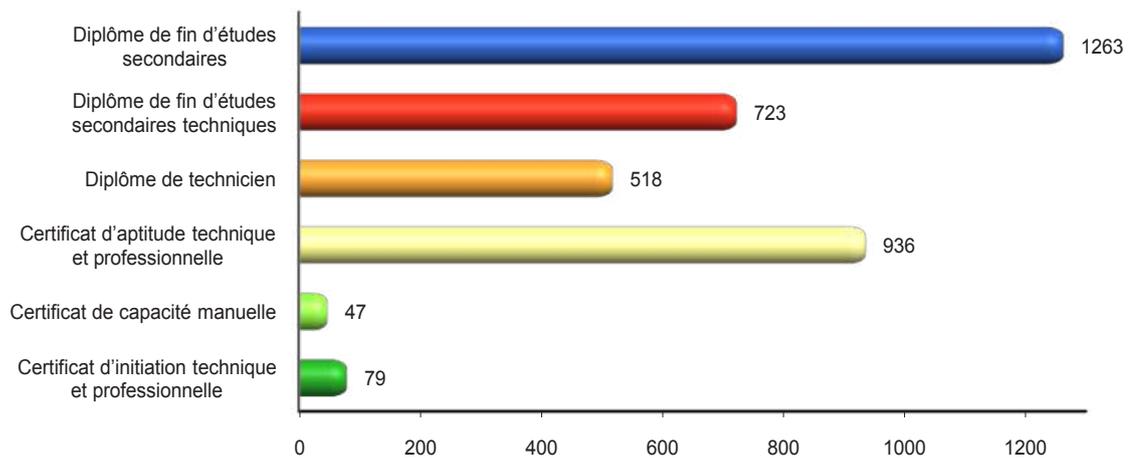
- Régime professionnel:

Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Certificat de capacité manuelle

Certificat d'initiation technique et professionnelle

		2008-2009
Dénomination du diplôme		Diplômes
Diplôme de fin d'études secondaires		1263
Diplôme de fin d'études secondaires techniques		723
Diplôme de technicien		518
Certificat d'aptitude technique et professionnelle		936
Certificat de capacité manuelle		47
Certificat d'initiation technique et professionnelle		79
Total		3566



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - Diplôme de fin d'études secondaires

DESCRIPTION

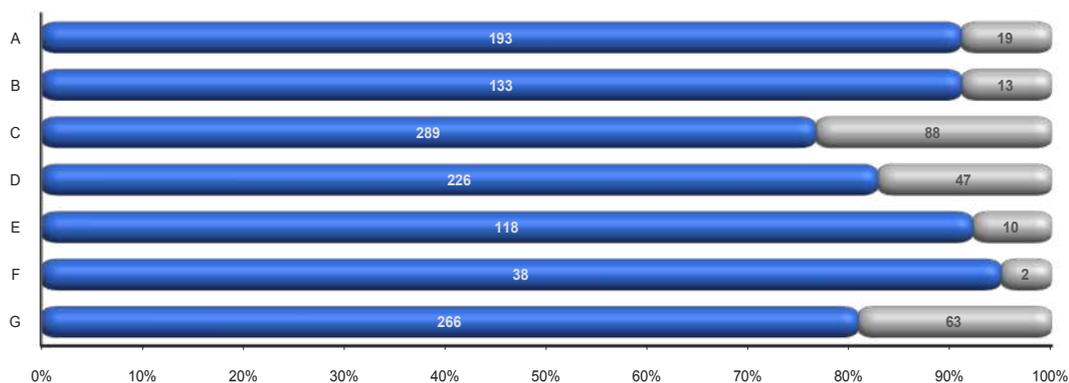
La réussite des études secondaires est sanctionnée par un diplôme de fin d'études secondaires dans l'une de sept sections qui a été choisie en classe de 3^e.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite du diplôme de fin d'études secondaires varient de 76,7% pour la section C (sciences naturelles et mathématiques) à 95,0% pour la section F (musique).

Sections	Diplômes ES 2008-2009				
	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
Section A - Langues vivantes	193	91,0%	19	9,0%	212
Section B - Mathématiques - Informatique	133	91,1%	13	8,9%	146
Section C - Sciences naturelles - Mathématiques	289	76,7%	88	23,3%	377
Section D - Sciences économiques - Mathématiques	226	82,8%	47	17,2%	273
Section E - Arts plastiques	118	92,2%	10	7,8%	128
Section F - Musique	38	95,0%	2	5,0%	40
Section G - Sciences humaines et sociales	266	80,9%	63	19,1%	329
Total	1263	83,9%	242	16,1%	1505

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	1032	85,5%	175	14,5%	1207
1998/99	971	87,0%	145	13,0%	1116
1999/00	959	86,0%	156	14,0%	1115
2000/01	1071	87,9%	147	12,1%	1218
2001/02	1058	86,7%	162	13,3%	1220
2002/03	1041	86,6%	161	13,4%	1202
2003/04	1140	89,2%	138	10,8%	1278
2004/05	1092	88,2%	146	11,8%	1238
2005/06	1106	87,4%	160	12,6%	1266
2006/07	1175	86,2%	188	13,8%	1363
2007/08	1221	84,6%	223	15,4%	1444
2008/09	1263	83,9%	242	16,1%	1505

RÉGIME TECHNIQUE - Diplôme de fin d'études secondaires techniques

DESCRIPTION

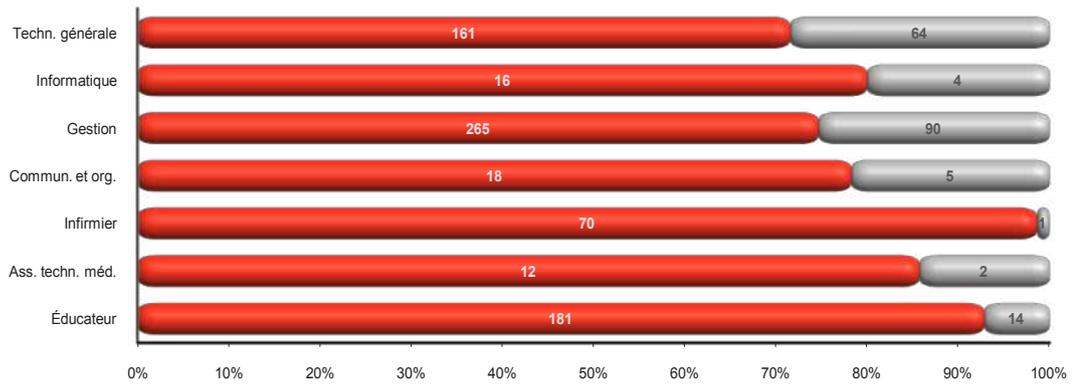
Le régime technique de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires techniques. Ce diplôme est obtenu en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 13^e pour la division technique générale et la division administrative et commerciale et en cas de réussite à l'examen en fin de classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales.

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

Les taux de réussite varient fortement d'une section à l'autre. En effet, on constate un taux de réussite de 98,6% pour la section des infirmiers, contre un taux de réussite de 71,6% seulement pour la section «technique générale».

		Diplômes RÉGIME TECHNIQUE 2008-2009				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division technique générale	Techn. générale	161	71,6%	64	28,4%	225
	Informatique	16	80,0%	4	20,0%	20
Division administrative et commerciale	Gestion	265	74,6%	90	25,4%	355
	Commun. et org.	18	78,3%	5	21,7%	23
Division des professions de santé et des professions sociales	Infirmier	70	98,6%	1	1,4%	71
	Ass. techn. méd.	12	85,7%	2	14,3%	14
	Éducateur	181	92,8%	14	7,2%	195
TOTAL		723	80,1%	180	19,9%	903

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	589	78,0%	166	22,0%	755
1998/99	516	71,5%	206	28,5%	722
1999/00	618	74,8%	208	25,2%	826
2000/01	692	78,7%	187	21,3%	879
2001/02	601	77,2%	177	22,8%	778
2002/03	699	79,5%	180	20,5%	879
2003/04	709	78,7%	192	21,3%	901
2004/05	779	81,0%	183	19,0%	962
2005/06	709	78,7%	192	21,3%	901
2006/07	801	80,4%	195	19,6%	996
2007/08	752	82,6%	158	17,4%	910
2008/09	723	80,1%	180	19,9%	903

RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN - Diplôme de technicien

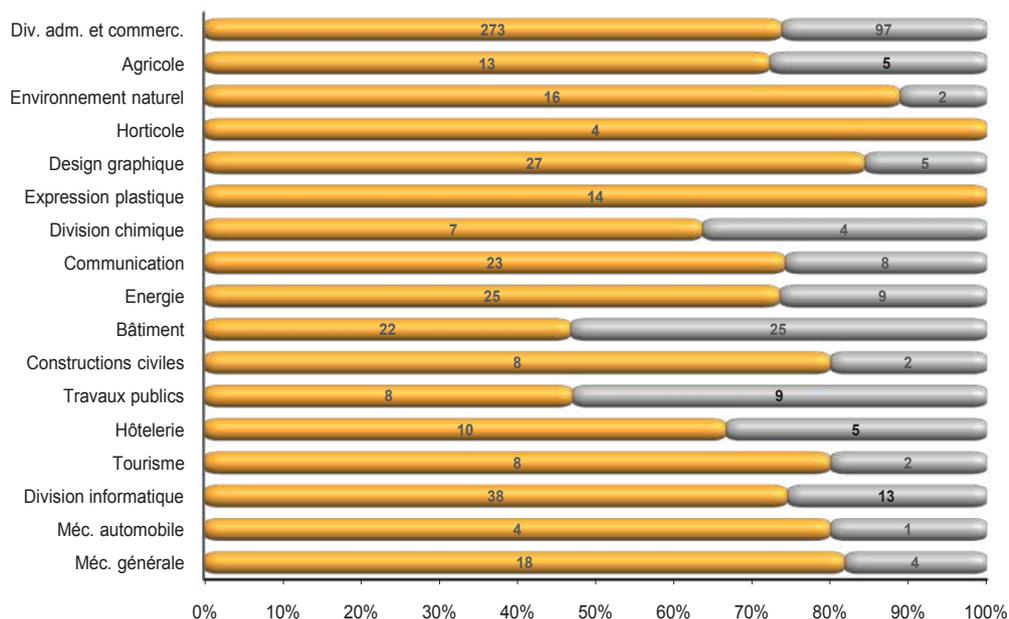
DESCRIPTION

Le régime de la formation de technicien de l'Enseignement secondaire technique est sanctionné par le diplôme de technicien au terme de la classe de 13^e. Neuf divisions différentes offrent une ou plusieurs formations couvrant de nombreux domaines avec un taux d'admission allant de 100% pour les sections «horticole» et «expression plastique» à 47,1% pour la section «travaux publics».

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION

		Diplômes FORMATION DE TECHNICIEN 2008-2009				
		Admis		Refusés		
Division	Section	Absolu	%	Absolu	%	Total candidats
Division adm. et commerciale		273	73,8%	97	26,2%	370
Division agricole	Agricole	13	72,2%	5	27,8%	18
	Environnement naturel	16	88,9%	2	11,1%	18
	Horticole	4	100,0%		0,0%	4
Division artistique	Design graphique	27	84,4%	5	15,6%	32
	Expression plastique	14	100,0%		0,0%	14
Division chimique		7	63,6%	4	36,4%	11
Division électrotechnique	Communication	23	74,2%	8	25,8%	31
	Energie	25	73,5%	9	26,5%	34
Génie civil	Bâtiment	22	46,8%	25	53,2%	47
	Constructions civiles	8	80,0%	2	20,0%	10
	Travaux publics	8	47,1%	9	52,9%	17
Division hôtelière et touristique	Hôtellerie	10	66,7%	5	33,3%	15
	Tourisme	8	80,0%	2	20,0%	10
Division informatique		38	74,5%	13	25,5%	51
Division mécanique	Méc. automobile	4	80,0%	1	20,0%	5
	Méc. générale	18	81,8%	4	18,2%	22
Total		518	73,1%	191	26,9%	709

TAUX DE RÉUSSITE PAR SECTION



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE

Année scolaire	Admis		Refusés		Total candidats
	Absolu	%	Absolu	%	
1997/98	313	75,2%	103	24,8%	416
1998/99	323	74,8%	109	25,2%	432
1999/00	306	73,2%	112	26,8%	418
2000/01	383	78,6%	104	21,4%	487
2001/02	396	77,3%	116	22,7%	512
2002/03	390	73,9%	138	26,1%	528
2003/04	372	73,1%	137	26,9%	509
2004/05	454	79,0%	121	21,0%	575
2005/06	456	75,5%	148	24,5%	604
2006/07	523	76,7%	159	23,3%	682
2007/08	520	74,3%	180	25,7%	700
2008/09	518	73,1%	191	26,9%	709

RÉGIME PROFESSIONNEL - CATP, CCM, CITP

DESCRIPTION

Les études suivies dans le cadre du régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique comprennent les années d'études de 10^e, 11^e et 12^e. La réussite de la classe de 12^e du régime professionnel débouche soit sur le Certificat d'Aptitude Technique et Professionnelle (CATP), soit sur le Certificat de Capacité Manuelle (CCM). Le Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle (CITP) comporte en principe deux années d'études et permet de préparer ultérieurement un CATP. Suivant la nature de la formation suivie, il y a intervention conjointe d'une des chambres patronales, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce ou la Chambre d'Agriculture et d'une des chambres salariales, la Chambre du Travail ou la Chambre des Employés Privés.

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2008-2009

Chambre patronale	Certificats régime professionnel 2008-2009			Total
	CATP	CCM	CITP	
Chambre d'Agriculture	36	14	-	50
Chambre des Métiers	338	33	39	410
Chambre de Commerce	562	-	40	602
Total	936	47	79	1062

Les certificats délivrés durant l'année scolaire 2008-2009 sont repris suivant la chambre patronale concernée.

Formation	Certificats Chambre d'Agriculture 2008-2009		Total
	CATP	CCM	
Agriculteur	7		7
Horticulteur-Fleuriste	1		1
Floriculteur	1	2	3
Maraîcher	1		1
Opérateur de l'Environnement	13		13
Pépiniériste-Paysagiste	13	12	25
Total	36	14	50

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2008 - 2009

Formation	Certificats Chambre des Métiers 2008-2009			Total
	CATP	CCM	CITP	
Aide-soignant	106			106
Boucher-charcutier	3	3		6
Boulangier-pâtissier	3	1		4
Carreleur	4			4
Charpentier	2			2
Coiffeur	43	5		48
Constructeur-répar. de carross.	1			1
Couturier		1		1
Couvreur	4	1		5
Débosselleur de véhicules automoteurs	14	5		19
Electricien	13		14	27
Electronicien de véhicules automoteurs	8			8
Esthéticien	3			3
Ferblantier-zingueur	1			1
Fumiste ramoneur	1			1
Installateur de chauffage	14		12	26
Installateur sanitaire	1		6	7
Instructeur de cond. de véhic. auto.	8			8
Instructeur de natation	10			10
Maçon	3	2		5
Magasinier-chauffage	1			1
Magasinier-garage	4			4
Mécanicien d'autos et de motos	39		7	46
Mécanicien de machines agricoles et viticoles	5			5
Mécanicien-ajusteur	2			2
Menuisier	8			8
Modiste-chapelier	1			1
Opticien	3			3
Pâtissier-confiseur-glacier	4			4
Peintre de véhicules automoteurs	3	5		8
Peintre-décorateur	10	10		20
Photographe	1			1
Plafonneur-façadier	3			3
Relieur	3			3
Serrurier	5			5
Vendeur en boulangerie-pâtisserie-confiserie	2			2
Vendeur technique en optique	2			2
Total	338	33	39	410

CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2008 - 2009

Formation	Certificats Chambre de Commerce 2008-2009		
	CATP	CITP	Total
Agent de voyages	4		4
Assistant en pharmacie	15		15
Auxiliaire de vie-économe	52		52
Chimiste	2		2
Cuisine de restaurant		8	8
Cuisinier	8		8
Décorateur - étalagiste	1		1
Décorateur - publicitaire	2		2
Dessinateur en bâtiment	10		10
Électronicien en communication	8		8
Électronicien en énergie	82		82
Employé administratif et commercial	169		169
Gestionnaire qualifié(e) en logistique	13		13
Hôtelier-restaurateur	9		9
Informaticien qualifié	11		11
Magasinier	1		1
Mécanicien d'usinage	8		8
Mécanicien industriel et de maintenance	44		44
Mécatronicien	19		19
Menuisier-ébéniste	7		7
Restaurateur/trice	20		20
Serrurier de construction	6		6
Serveuse/garçon de restaurant	4	2	6
Vendeur qualifié	62		62
Vendeur-magasinier qualifié	5		5
Vente		30	30
TOTAL	562	40	602

CERTIFICATS DÉLIVRÉS – Évolution

Depuis 2000/01, le nombre total de certificats délivrés dans le régime professionnel de l'Enseignement secondaire technique dépasse les 1000 par an.

Année scolaire	Certificats Délivrés			Total
	CATP	CCM	CITP	
1998/99	682	94	111	887
1999/00	776	70	119	965
2000/01	821	82	103	1006
2001/02	912	71	96	1079
2002/03	878	64	132	1074
2003/04	871	61	116	1048
2004/05	876	63	125	1064
2005/06	842	66	101	1009
2006/07	873	68	94	1035
2007/08	920	59	73	1052
2008/09	936	47	79	1062

L'objectif de tout système scolaire est de permettre à un maximum d'élèves d'atteindre la certification correspondant le mieux à leurs compétences. Le calcul d'un taux de certification pour l'enseignement postprimaire luxembourgeois permet de déterminer dans quelle mesure le système éducatif luxembourgeois atteint cet objectif.

Diplômes / Certificats délivrés*		Effectifs de départ*	
CATP, CCM, CITP	1052	7e Préparatoire	623
Diplôme de technicien	518	7e EST	2528
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	723	7e ES	1584
Diplôme de fin d'études secondaires	1263	Total	4735
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen de l'EST et n'ayant pas continué leurs études	220		
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'ES et n'ayant pas continué leurs études	115		
Total	3891		

* Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7^e au début de l'année scolaire en septembre 2002 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11^e/3^e en 2007, leur CATP, CCM ou CITP en 2008 et leur diplôme de fin d'études en 2009.

Le rapport entre le nombre de diplômes et certificats délivrés et le nombre des effectifs de départ donne pour 2008/09 un taux de certification de 82,2%.

Année scolaire	Taux de certification
2001/02	79,8%
2002/03	79,1%
2003/04	82,8%
2004/05	80,9%
2005/06	80,8%
2006/07	83,2%
2007/08	82,4%
2008/09	82,2%

4

ENSEIGNANTS



DÉFINITIONS

Enseignant breveté / Chargé de cours

Dans le cadre des présentes statistiques, on entend par 'enseignant breveté' l'instituteur détenteur d'un diplôme d'instituteur ou de maîtresse de jardin d'enfants ayant passé avec succès le concours réglant l'accès à la fonction d'instituteur de l'Éducation préscolaire et à celle d'instituteur de l'Enseignement primaire et réunissant les conditions de capacité prévues dans la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'Enseignement primaire.

Est considéré comme 'chargé de cours':

- le détenteur d'un diplôme d'instituteur n'ayant pas réussi le concours d'admission à la fonction d'instituteur;
- le détenteur d'un certificat de qualification ou d'un certificat d'admissibilité à la réserve de suppléants;
- le détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires et d'une autorisation de remplacement émise par le Collège des Inspecteurs;

Les «2^e intervenants à l'Éducation précoce», de formation d'éducateur, sont par la suite également repris dans cette catégorie.

Titulaire / Surnuméraire

On entend par 'titulaire' l'instituteur qui assure dans une classe l'intégralité des branches dites principales et qui, en général, assume la responsabilité pédagogique dans cette classe, notamment en matière de promotion d'élèves. Il est la personne de référence de l'élève et de ses parents.

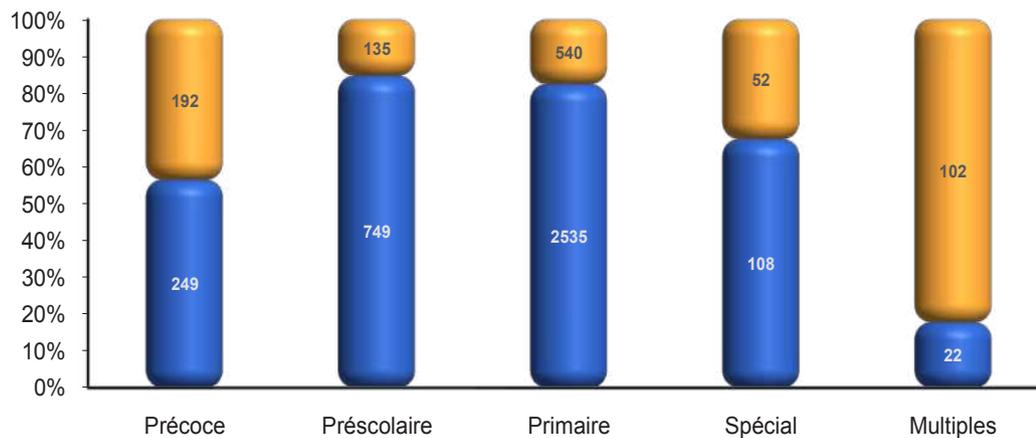
Le règlement grand-ducal du 3 mai 1989 a harmonisé la tâche des enseignants de l'Éducation préscolaire et de l'Enseignement primaire sur le plan national en fixant la tâche d'enseignement direct des instituteurs à 23 leçons pour l'Enseignement primaire et à 25 leçons pour l'Éducation préscolaire. D'un autre côté, l'introduction du Plan d'études en 1989 a augmenté de trois leçons hebdomadaires l'horaire des élèves.

Il en résulte une différence de 3 à 4 leçons hebdomadaires entre l'horaire-type des élèves et la tâche des enseignants. Cette différence de leçons est soit comblée par le titulaire sous forme de prestations d'heures supplémentaires, soit par des enseignants 'surnuméraires' intervenant dans plusieurs classes.

RÉPARTITION ENSEIGNANTS BREVETÉS / CHARGÉS DE COURS

Ordre d'enseignement	Enseignants brevetés / Chargés de cours 2008-2009				
	Brevetés		Chargés		Total
	absolu	%	absolu	%	
Éducation précoce	249	56,5%	192	43,5%	441
Éducation préscolaire	749	84,7%	135	15,3%	884
Ens. primaire (1re - 6e années d'études)	2535	82,4%	540	17,6%	3075
Enseignement spécial	108	67,5%	52	32,5%	160
Multiplés*	22	17,7%	102	82,3%	124
Total	3663	78,2%	1021	21,8%	4684

* enseignants répartissant leur tâche d'enseignement sur plusieurs ordres d'enseignement



Dans l'Éducation préscolaire, l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/ institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants de l'Éducation préscolaire peuvent être des titulaires d'une classe, des surnuméraires intervenant dans une ou plusieurs classes, des 2^e intervenants à l'Éducation précoce et des assistants en classe.

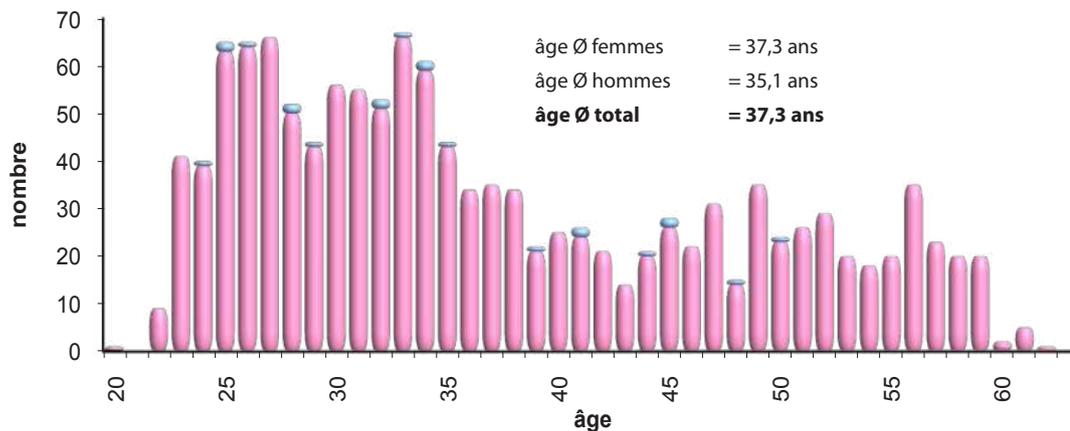
De plus, il est possible de faire la différenciation entre instituteurs brevetés et chargés de cours assurant l'Éducation préscolaire proprement dite ou l'Éducation précoce.

Éducation précoce et préscolaire: Intervenants	2008-2009				Total
	Brevetés		Chargés		
	absolu	%	absolu	%	
Titulaires d'un groupe-classe de l'Éducation précoce	226	86,3%	36	13,7%	262
2e intervenants à l'Éducation précoce	20	12,3%	143	87,7%	163
Surnuméraires et assistants dans l'Éducation précoce	3	18,8%	13	81,3%	16
Titulaires d'une classe de l'Éducation préscolaire	708	92,7%	56	7,3%	764
Surnuméraires dans l'Éducation préscolaire	24	33,3%	48	66,7%	72
Assistants en classe	17	35,4%	31	64,6%	48
Total	998	75,3%	327	24,7%	1325

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition par sexe du corps enseignant de l'Éducation préscolaire est sans conteste en faveur des femmes. L'Éducation préscolaire compte en effet 1304 intervenantes pour seulement 21 intervenants, soit 98,4% contre seulement 1,6%.

Tranche d'âge	2008-2009		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	90	1	91	6,9%
25-29	286	6	292	22,0%
30-34	287	5	292	22,0%
35-39	167	2	169	12,8%
40-44	104	3	107	8,1%
45-49	128	3	131	9,9%
50-54	116	1	117	8,8%
55-59	118	0	118	8,9%
>60	8	0	8	0,6%
Total	1304	21	1325	100,0%
%	98,4%	1,6%	100,0%	



Dans l'Enseignement primaire (1^{re} - 6^e année d'études), l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs/institutrices ayant passé avec succès un concours réglant l'accès à leur fonction. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins trois ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Les intervenants dans l'enseignement primaire, l'enseignement spécial et ceux intervenant dans plusieurs ordres d'enseignement sont à 79,3% des instituteurs brevetés et à 20,7% des chargés de cours.

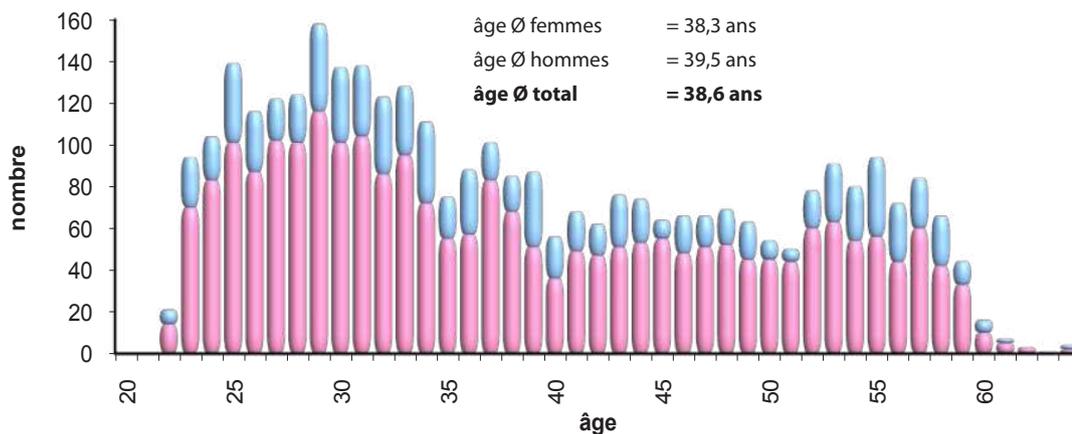
	2008-2009				Total
	Brevetés		Chargés		
Enseignement primaire (1re - 6e)					
Titulaires d'une classe	2205	93,8%	145	6,2%	2350
Suppléants	144	29,3%	348	70,7%	492
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	186	79,8%	47	20,2%	233
Total enseignement primaire*	2535	82,4%	540	17,6%	3075
Enseignement spécial					
Titulaires d'une classe	58	76,3%	18	23,7%	76
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	45	64,3%	25	35,7%	70
Suppléants	5	35,7%	9	64,3%	14
Total enseignement spécial	108	67,5%	52	32,5%	160
Multiples					
Titulaires d'une classe	6	60,0%	4	40,0%	10
Suppléants	9	9,2%	89	90,8%	98
Titulaires de cours d'appui et assistants en classe	7	43,8%	9	56,3%	16
Total autres	22	17,7%	102	82,3%	124
Total	2665	79,3%	694	20,7%	3359

* S'y ajoutent les 40 intervenants assurant les cours intégrés en langue portugaise

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

L'Enseignement primaire se caractérise par une majorité d'enseignantes par rapport aux enseignants. Bien que cette suprématie numérique ne soit pas aussi prononcée que dans l'Éducation préscolaire, elle s'élève tout de même à 73,1 % du total des effectifs. Cependant, on peut constater que la présence féminine parmi le corps enseignant a tendance à augmenter.

Tranche d'âge	2008-2009		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	167	52	219	6,5%
25-29	507	152	659	19,6%
30-34	458	179	637	19,0%
35-39	314	122	436	13,0%
40-44	236	100	336	10,0%
45-49	251	77	328	9,8%
50-54	266	87	353	10,5%
55-59	235	125	360	10,7%
>60	20	11	31	0,9%
Total	2454	905	3359	100,0%
%	73,1%	26,9%	100,0%	



Dans l'enseignement postprimaire, l'enseignement est principalement assuré par des professeurs ayant réussi leur stage pédagogique. L'accès à ce stage n'est possible qu'après réussite d'un concours de recrutement dans la spécialité respective. L'admissibilité à ce concours est conditionnée par un diplôme d'enseignement supérieur d'au moins quatre ans et reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale.

Le corps enseignant dans l'enseignement postprimaire (secondaire et secondaire technique confondus) qui comprend en tout 4054 enseignants, se répartit comme suit:

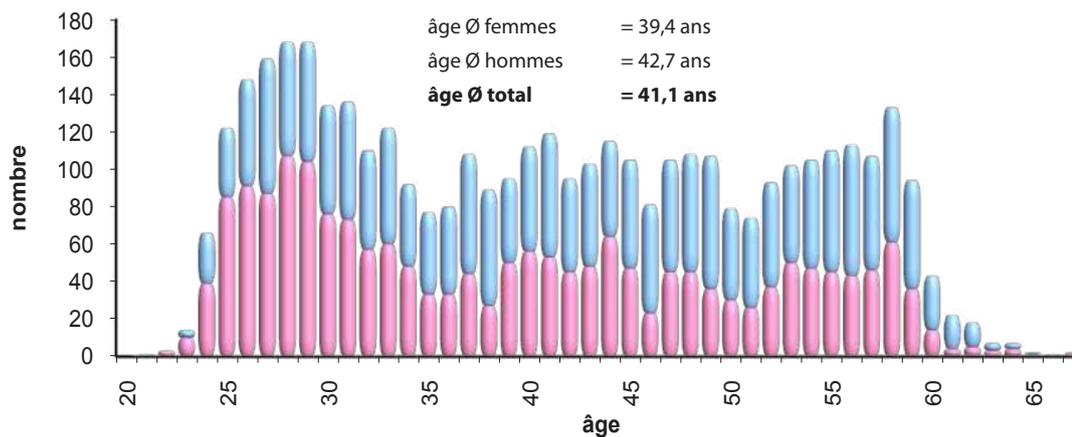
		2008-2009			
		Brevetés	Chargés	Instituteurs	Total
Femmes	1338	478	127	1943	
Hommes	1525	442	144	2111	
Total	2863	920	271	4054	
%	70,6%	22,7%	6,7%	100,0%	

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

La répartition entre hommes et femmes dans le corps enseignant de l'enseignement postprimaire est, contrairement à l'enseignement préscolaire et primaire, à majorité masculine (52,1%).

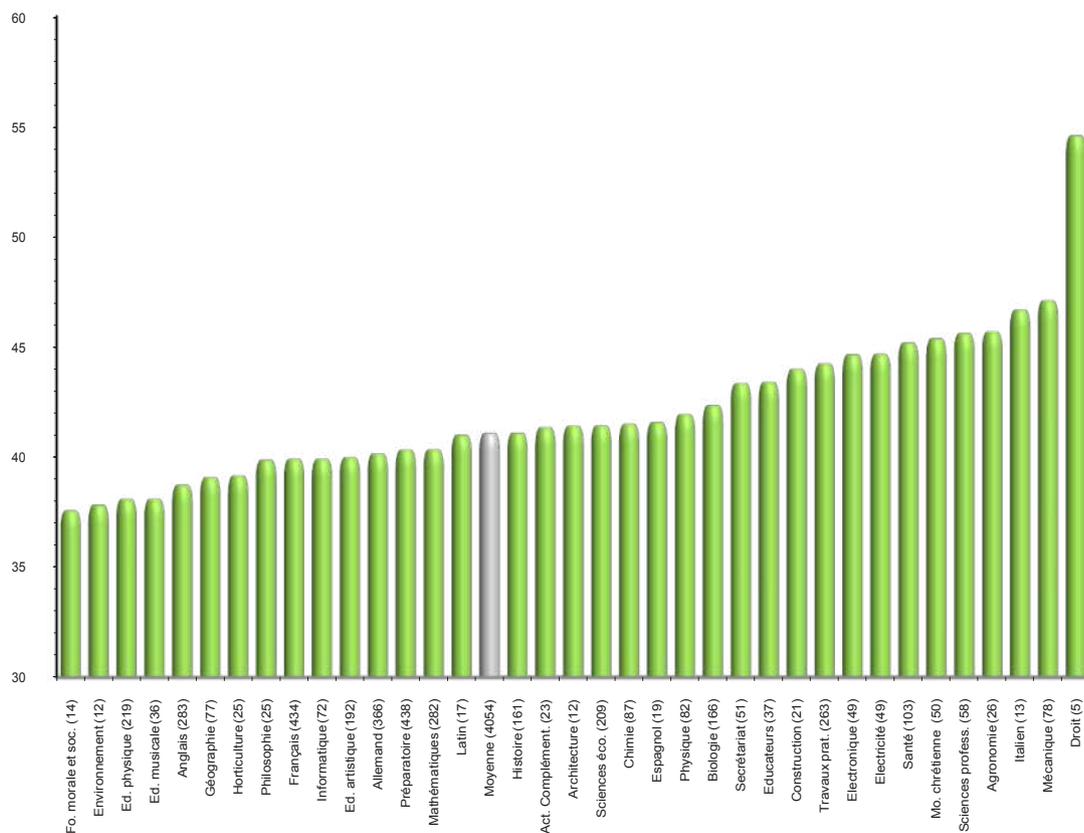
Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, ce rapport a pourtant tendance à s'inverser.

Tranche d'âge	2008-2009		Total	%
	Femmes	Hommes		
< 25	52	32	84	2,1%
25-29	474	291	765	18,9%
30-34	314	280	594	14,7%
35-39	187	262	449	11,1%
40-44	266	278	544	13,4%
45-49	196	310	506	12,5%
50-54	190	263	453	11,2%
55-59	231	326	557	13,7%
>60	33	69	102	2,5%
Total	1943	2111	4054	100,0%
%	47,9%	52,1%	100,0%	

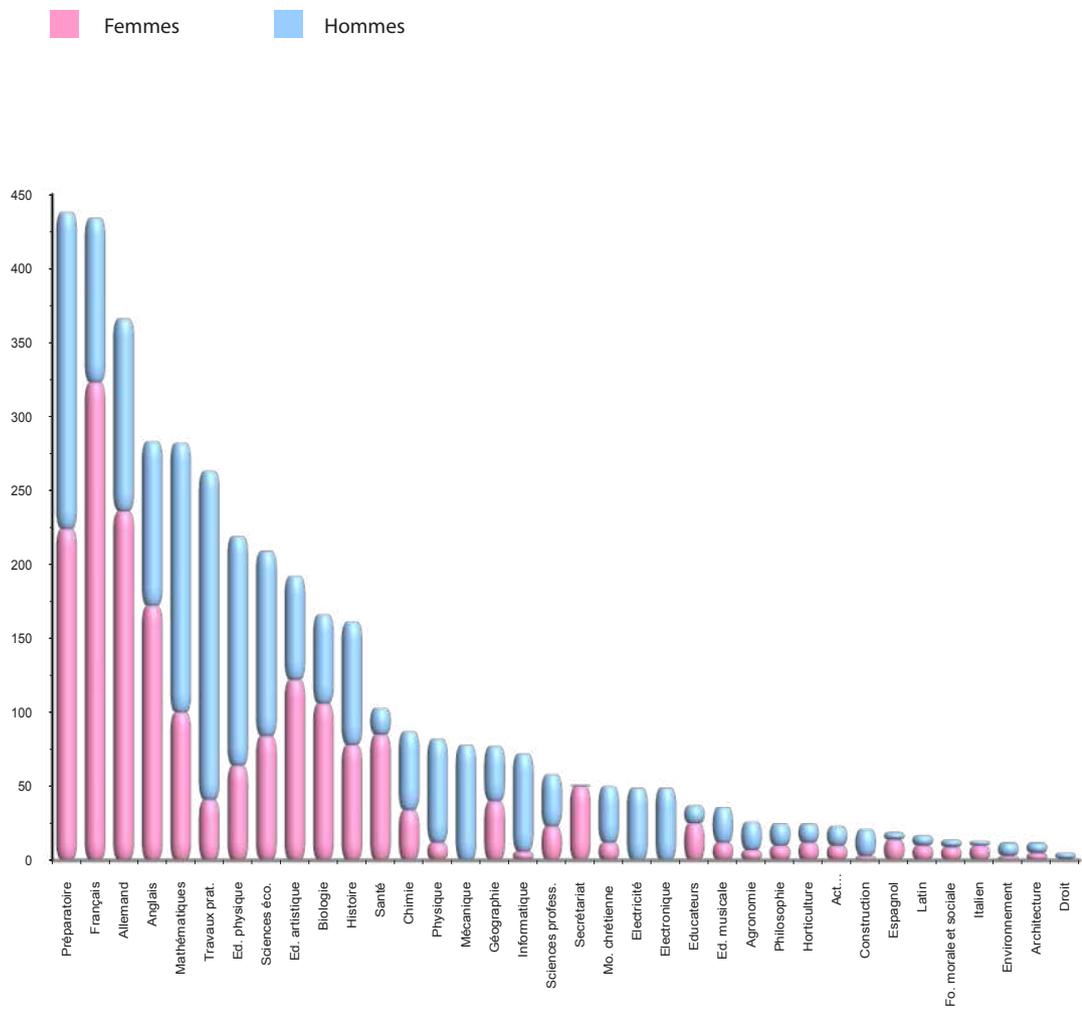


ÂGE MOYEN DES ENSEIGNANTS PAR SPÉCIALITÉ

L'âge moyen des enseignants dans le postprimaire s'élève à 41,1 ans. En détaillant par spécialité on constate que la spécialité « Formation morale et sociale » est assurée par les enseignants les plus jeunes (moyenne de 37,6 ans).



RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR SEXE ET PAR SPÉCIALITÉ



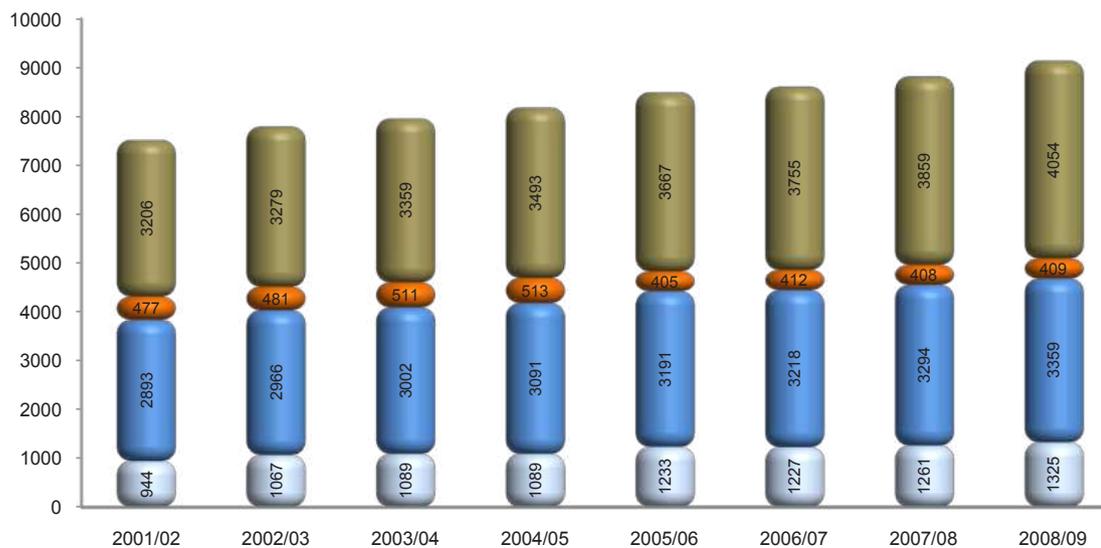
L'Éducation différenciée se caractérise par un éventail beaucoup plus large d'intervenants. Contrairement aux enseignements préscolaire, primaire et postprimaire où l'enseignement est assuré principalement par des instituteurs et des professeurs, on retrouve dans l'Éducation différenciée un personnel avec des qualifications bien spécifiques.

Le personnel occupé dans l'Éducation différenciée comprend:

EDIFF 2008-2009	
Direction	3
Éducateurs gradués	85,5
Éducateurs	59
Éducateurs-instructeurs	17,5
Instituteurs	42,5
Instituteurs d'enseignement logopédique	4
Instructeurs de natation	3
Pédagogues diplômés	14,5
Professeurs d'enseignement logopédique	32
Professions de santé	44
Psychologues diplômés	31,5
Chargés de cours	14
Personnel administratif	15,5
Personnel technique	43
Total	409

ÉVOLUTION

Ordre d'enseignement	Nombre d'enseignants							
	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Éducation préscolaire	944	1067	1089	1089	1233	1227	1261	1325
Enseignement primaire	2893	2966	3002	3091	3191	3218	3294	3359
Éducation différenciée	477	481	511	513	405	412	408	409
Enseignement postprimaire	3206	3279	3359	3493	3667	3755	3859	4054
Total	7520	7793	7961	8186	8496	8612	8822	9147



5

ÉTABLISSEMENTS

RELEVÉ DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES CLASSES PAR COMMUNE

Les 46.498 élèves fréquentant l'Éducation préscolaire et l'Enseignement primaire se répartissent comme suit sur les 116 communes que compte le Luxembourg :

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2008-2009										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Bascharage	3	50	9	154	31	510			43	714	6
Beaufort	2	31	4	62	14	196	1	9	21	298	4
Bech	1	10	2	25					3	35	3
Beckerich	1	14	3	46	12	180			16	240	5
Berdorf	1	13	4	56	13	170			18	239	4
Bertrange	4	57	8	100	24	387			36	544	5
Bettembourg	2	54	13	200	41	650			56	904	6
Bettendorf	1	12	4	60	15	211			20	283	2
Betzdorf	2	41	5	84	13	260			20	385	4
Bissen	2	32	5	68	13	240			20	340	3
Biwer	1	35	2	41	7	124			10	200	2
Boevange/Attert	1	26	3	37	10	131			14	194	4
Bourscheid	1	11	2	27	6	105			9	143	2
Bous	1	12	2	26	7	103			10	141	5
Burmerange	1	12	1	28	6	105			8	145	1
Clemency	1	26	3	41	12	195			16	262	5
Colmar-Berg	1	18	3	41	10	149			14	208	2
Consdorf	1	22	3	38	11	144			15	204	2
Contern	1	17	5	70	13	201			19	288	3
Dalheim	1	17	3	56	10	143			14	216	3
Diekirch	2	36	7	99	28	409	1	7	38	551	5
Differdange	11	223	33	564	110	1764	2	19	156	2570	8
Dippach	1	18	5	75	16	229			22	322	4
Dudelange	5	142	27	436	86	1328	1	9	119	1915	15
Echternach	2	57	6	95	24	377	2	28	34	557	2
Ell	1	10	2	38	6	69			9	117	2
Ermsdorf	1	11	2	24					3	35	1
Erpeldange	1	21	3	44	10	142			14	207	4
Esch-sur-Alzette	3	166	39	656	127	2111			169	2933	12
Ettelbruck	3	65	8	169	35	537	1	9	47	780	3
Feulen	1	16	3	42	9	120			13	178	3
Fischbach	1	14	1	25	3	46			5	85	2
Frisange	3	50	6	80	12	213			21	343	10
Garnich	1	23	3	50	8	101			12	174	3

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2008-2009										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Goesdorf	1	16	2	37	9	134			12	187	3
Grevenmacher	3	57	7	104	18	275	1	9	29	445	2
Grosbous	1	11	1	18	4	70			6	99	2
Heffingen	1	16	2	25	6	70			9	111	4
Hesperange	4	94	15	223	44	675			63	992	9
Hobscheid	2	21	5	55	14	226			21	302	5
Junglinster	3	50	8	127	27	426			38	603	8
Kayl	4	90	12	178	37	586	1	7	54	861	7
Kehlen	1	34	5	74	17	252			23	360	4
Koerich	1	25	3	54	12	174			16	253	3
Kopstal	2	24	4	55	12	176			18	255	4
Larochette	1	30	4	54	11	166			16	250	1
Lenningen	1	27	3	44	10	145			14	216	4
Leudelange	1	16	2	31	9	119			12	166	2
Lintgen	1	23	4	49	12	152			17	224	3
Lorentzweiler	1	20	4	48	13	183			18	251	2
Luxembourg	32	444	85	1140	263	3507	11	65	391	5156	64
Mamer	3	72	8	130	24	368			35	570	6
Manternach	1	17	3	36					4	53	3
Medernach	1	20	2	41					3	61	2
Mersch	4	67	12	161	35	543	1	11	52	782	6
Mertert	2	32	6	84	19	259			27	375	2
Mertzig	1	27	3	38	11	166			15	231	4
Mompach	1	15	2	22	6	95			9	132	2
Mondercange	2	49	6	85	22	363			30	497	3
Mondorf-les-Bains	2	24	5	84	15	257			22	365	1
Niederanven	2	38	5	86	15	243			22	367	3
Nommern	1	11	2	23	6	92			9	126	9
Pétange	4	143	23	399	76	1218	3	19	106	1779	4
Préizerdaul	1	12	2	35	6	123			9	170	1
Rambrouch	2	38	5	86	18	291			25	415	3
Reckange-sur-Mess	1	17	3	51	9	134			13	202	3
Redange-sur-Attert	1	22	3	54	12	185			16	261	4
Reisdorf	1	14	3	49	7	104			11	167	2
Remich	2	27	4	61	12	191			18	279	4
Roeser	3	44	5	100	20	312			28	456	4
Rosport	1	18	3	37	10	141			14	196	5
Rumelange	2	58	8	149	25	417	1	9	36	633	5

Commune	Bâtiments scolaires et classes par commune 2008-2009										Bâtiments scolaires
	Précoce		Préscolaire		Primaire		Spécial		Total		
	groupes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	
Saeul			1	11	3	42			4	53	2
Sandweiler	2	22	3	49	12	184			17	255	2
Sanem	4	103	17	281	65	1081	1	14	87	1479	10
Schengen	1	13	3	47	5	92			9	152	2
Schieren	1	18	3	35	8	111			12	164	3
Schifflange	4	89	12	211	38	669			54	969	4
Schuttrange	2	26	4	58	9	158			15	242	2
Septfontaines	1	17	1	13	3	43			5	73	3
Stadtbredimus	1	11	2	30	6	84			9	125	2
Steinfort	2	33	6	79	18	274			26	386	9
Steinsel	3	45	4	67	17	256			24	368	4
Strassen	4	49	7	94	22	323	1	7	34	473	5
Syndicat Billek	2	32	5	64	18	305			25	401	1
Syndicat Harlange	2	32	6	76	19	299			27	407	1
Syndicat Heiderscheid	1	29	3	57	9	131			13	217	2
Syndicat Medernach					12	178			12	178	1
Syndicat Reuler (Siers)	1	30	5	82	18	325			24	437	1
Syndicat	2	22	2	41	9	137			13	200	2
Syndicat Sispolo	2	37	6	122	19	319			27	478	4
Syndicat					14	229			14	229	1
Tandel	1	26	3	50	7	123			11	199	5
Troisvierges	2	27	5	60	17	252			24	339	3
Tuntange			2	25	4	91			6	116	3
Useldange	1	12	2	28	7	133			10	173	2
Vianden	1	17	3	49	9	134			13	200	2
Vichten		5	1	15	6	83			7	103	2
Wahl	1	15	1	15	4	58			6	88	3
Waldbillig	1	20	3	45	9	136			13	201	3
Waldbredimus	1	9	1	13	5	60			7	82	1
Walferdange	3	55	8	134	28	438			39	627	4
Weiler-la-Tour	1	21	4	67	7	128			12	216	1
Weiswampach	1	11	2	25	5	85			8	121	3
Wellenstein	1	16	2	40	6	106			9	162	3
Wiltz	2	46	6	120	28	438			36	604	5
Wincrange	1	23	5	79	19	281			25	383	3
Total	215	4036	646	9966	2093	32274	28	222	2982	46498	452

Parmi les 116 communes que compte le Luxembourg, certaines ont regroupé leurs effectifs d'élèves au sein d'un syndicat scolaire.

Nom du syndicat	Communes affiliées	Siège	Date de création
Billek (anc. Dreibern)	Flaxweiler, Wormeldange	Dreiborn	25.02.1969
Harlange	Boulaide, Lac de la Haute Sûre, Winseler	Harlange	03.05.1989
Heiderscheid	Esch-sur-Sûre, Heiderscheid	Heiderscheid	31.03.2000
Medernach	Ermsdorf, Medernach	Medernach	09.12.1992
Reuler	Clervaux, Heinerscheid, Munshausen	Reuler	14.04.1990
Schoulkauz	Eschweiler, Kiischpelt	Wilwerwiltz	26.03.1994
Sispolo	Consthum, Hoscheid, Hosingen, Putscheid	Hosingen	05.03.1991
Synécospport	Bech, Manternach	Berbourg	20.05.1993

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour l'enseignement postprimaire, il convient d'énumérer les établissements de l'enseignement public et ceux de l'enseignement privé qui suivent le programme de l'Éducation nationale. Certains lycées proposent aussi bien l'Enseignement secondaire que l'Enseignement secondaire technique.

Enseignement public 2008-2009			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Lycée technique du Centre (LTC), Luxembourg	37	1990	2027
Lycée classique Diekirch (LCD), Diekirch et Mersch	1479	537	2016
Lycée technique d'Esch-Alzette (LTE), Esch-sur-Alzette		1775	1775
Lycée technique Mathias Adam (LTMA), Pétange	99	1464	1563
Lycée Aline-Mayrisch (LAML), Luxembourg	1248	297	1545
Lycée technique de Bonnevoie(LTB), Luxembourg		1492	1492
Athénée de Luxembourg (AL), Luxembourg	1446		1446
Lycée technique Nic-Biever (LTNB), Dudelange	198	1236	1434
Lycée technique des Arts et Métiers (LTAM), Luxembourg		1427	1427
Lycée du Nord (LN), Wiltz	431	990	1421
Lycée Michel Rodange (LMRL), Luxembourg	1298		1298
Lycée classique Echternach (LCE), Echternach	782	515	1297
Lycée technique d'Ettelbruck (LTE TT), Ettelbruck		1220	1220
Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette (LGE), Esch-sur-Alzette	1209		1209
Lycée Josy Barthel (LJBM), Mamer	151	1000	1151
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL), Luxembourg	1141		1141
Lycée Hubert Clement (LHCE), Esch-sur-Alzette	1104		1104
Lycée technique Michel Lucius (LTML), Luxembourg		1016	1016
Lycée Robert Schuman (LRSL), Luxembourg	986		986
Lycée technique de Lallange (LTL), Esch-sur-Alzette		871	871
Lycée technique Joseph Bech (LTJB), Grevenmacher	66	736	802
Lycée technique pour professions de santé (LTPS), Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck		786	786
Lycée technique pour professions éducatives et sociales (LTPES), Livange / Mersch		660	660
Nordstad-Lycée (NOSL), Diekirch	40	529	569
Uelzecht-Lycée (UELL), Luxembourg		558	558
Lycée technique agricole (LTA), Ettelbruck		555	555
Lycée technique Ecole de Commerce et de Gestion (LTECG), Luxembourg		457	457

Enseignement public 2008-2009 (suite)			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Neie Lycée (NL), Luxembourg	154	208	362
Atert-Lycée Redange (ALR), Redange	99	252	351
Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH), Diekirch		253	253
Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)		120	120
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)		108	108
Centre socio-éducatif de l'Etat (CSEE), Dreibern		38	38
Centre de logopédie (CL), Luxembourg		7	7
Total Public	11968	21097	33065

Enseignement privé* 2008-2009			
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves		
	ES	EST	TOTAL
Ecole Privée Fieldgen (Ste Famille), Luxembourg	429	1076	1505
Ecole Privée Ste Anne, Ettelbruck		872	872
Ecole Privée Marie Consolatrice, Esch-sur-Alzette		579	579
Lycée technique privé Emile Metz, Luxembourg		498	498
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie, Luxembourg	72	201	273
Total Privé*	501	3226	3727

Total du nombre d'élèves dans l'enseignement postprimaire 2008-2009			
	ES	EST	TOTAL
Total Public	11968	21097	33065
Total Privé*	501	3226	3727
Total Public + Privé*	12469	24323	36792

* écoles privées qui suivent les programmes officiels de l'Éducation nationale

RELEVÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION DES ÉLÈVES

Pour les **écoles privées et internationales qui n'appliquent pas les programmes officiels de l'Éducation nationale**, les élèves se répartissent comme suit sur les différents établissements et les différents ordres d'enseignement:

Écoles privées et internationales 2008-2009					
Dénomination de l'établissement	Nombre d'élèves				TOTAL
	précoce	préscolaire	primaire	secondaire	
Ecole maternelle et primaire francophone	69	136	357		562
Ecole Waldorf - Fräi-Öffentlech Waldorfschoul	27	67	143	158	395
Ecoles Privées Notre-Dame Ste Sophie	17	93	113		223
European School of Luxembourg		510	1606	2210	4326
International School of Luxembourg	30	108	345	429	912
Lycée Vauban				716	716
St George's International School	40	58	207	85	390
Total	183	972	2771	3598	7524

The background is a solid light orange color. It features four horizontal magenta lines. Between these lines, there are small squares in four colors: cyan, dark blue, green, and orange. The squares are arranged in a staggered pattern across the lines.

6

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le financement de l'enseignement est un domaine très vaste qui nécessite la prise en compte de nombreux aspects. D'un côté, il y a les fonds publics investis par les administrations. Les investissements nationaux peuvent être ventilés selon le niveau central ou communal. D'un autre côté, on distingue les fonds privés, qui sont investis par les ménages ou d'éventuels partenaires du secteur privé.

Dans le présent chapitre, notre analyse se concentre tout d'abord sur les dépenses du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Les différents postes budgétaires y sont détaillés, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût réel de l'enseignement au Luxembourg, il convient de considérer également les fonds publics investis par certains autres ministères (transports, bâtiments publics, ...), par les communes ou par des organismes internationaux et aussi les fonds privés.

Tous ces investissements sont pris en compte en deuxième partie de chapitre pour la détermination des indicateurs financiers de l'enseignement. Les indicateurs les plus courants utilisés au plan international seront explicités et calculés pour le Luxembourg.

Dispositions budgétaires 2009	
Rubrique	Montant
Dépenses générales	6.818.024 €
Centre de technologie de l'éducation	3.604.513 €
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)	7.205.862 €
Centre de psychologie et d'orientation scolaire (CPOS)	6.710.365 €
Sports scolaires et périscolaires	1.778.097 €
Établissements privés d'enseignement	65.649.904 €
Constructions, équipements et restauration scolaire	3.077.854 €
Éducation différenciée	39.517.795 €
Service de la formation des adultes	9.640.890 €
Inspektorat	3.596.460 €
Enseignement préscolaire et enseignement primaire	311.935.100 €
Enseignement postprimaire	456.825.170 €
Service de la formation professionnelle	47.000.579 €
Total	963.360.613 €

ÉVOLUTION

Pour jauger l'évolution du budget public dédié chaque année à l'Éducation nationale, il convient de considérer des sections budgétaires bien spécifiques du budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale et non pas le total du budget de ce dernier. En effet, les ressorts des différents ministères ont considérablement varié en matière d'enseignement au cours des dernières années.

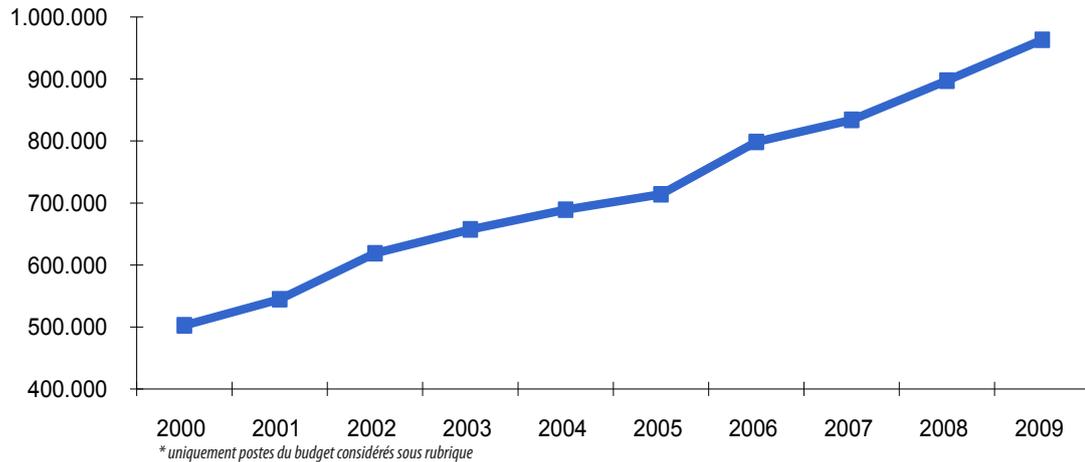
Etant donné ces modifications structurelles qu'ont connues à la fois le budget et les missions du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale au cours des dernières années, le tableau ci-dessous reprend les différentes rubriques budgétaires afférentes au système éducatif.

Rubrique	Évolution Budget									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dépenses générales	27.340	35.429	36.884	36.594	37.440	25.074	10.295	8.111	7.248	6.818
Centre de technologie de l'éducation	3.159	4.666	4.951	5.332	3.749	2.736	3.483	3.510	3.598	3.605
SCRIPT	2.348	2.472	2.601	3.308	3.824	4.204	4.743	4.986	5.170	7.206
CPOS	4.671	5.291	5.510	6.075	6.171	7.962	7.640	3.719	3.869	6.710
Sports scolaires et périscolaires	1.285	2.291	1.829	1.346	1.981	1.728	1.813	1.720	1.731	1.778
Établissements privés d'enseignement	23.847	25.341	28.773	30.516	40.500	44.000	51.000	57.452	59.183	65.650
Constructions, équipements et restauration	3.150	4.037	8.055	9.969	10.016	9.234	8.522	5.008	5.279	3.078
Éducation différenciée	24.207	25.996	27.664	29.890	31.288	32.432	36.271	37.765	38.464	39.518
Service de la formation des adultes	3.944	4.785	5.971	6.597	7.214	7.308	8.391	8.841	9.260	9.641
Inspectorat	1.835	1.899	2.133	2.190	2.733	2.776	3.024	3.037	3.324	3.596
Enseignement préscolaire et primaire	150.187	157.956	181.259	184.524	197.583	213.970	240.098	246.079	291.127	311.935
Enseignement postprimaire	246.297	256.729	286.536	311.808	318.274	330.986	392.169	417.628	426.055	456.825
Service de la formation professionnelle	10.333	17.745	26.847	29.258	28.308	31.720	30.968	36.305	43.095	47.001
Total	502.603	544.637	619.013	657.407	689.081	714.130	798.417	834.161	897.405	963.361

(tous les montants en milliers d'euros)

Les totaux des rubriques considérées témoignent d'une hausse constante des budgets dédiés à l'Éducation nationale.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE *



La première partie de ce chapitre a détaillé le budget de l'Éducation nationale et son évolution au cours des dernières années.

Cependant, pour déterminer le coût effectif de l'enseignement, il ne suffit pas de considérer le budget du ministère ayant dans ses attributions l'Éducation nationale. Tous les autres bailleurs de fonds directs ou indirects de l'enseignement, qu'ils soient publics (État, communes,...) ou privés (ménages, entreprises,...) et toutes les dépenses satellites liées à l'enseignement doivent également être pris en compte pour déterminer un coût total.

Au Luxembourg, une analyse exhaustive de ces dépenses est effectuée annuellement depuis 2002. Les chiffres repris ci-après sont ceux relatifs à l'année budgétaire 2007.

Ainsi, en 2007, l'État luxembourgeois et les 116 communes qui le composent ont investi plus d'un milliard d'euros dans le financement de notre système scolaire. Ce montant pour le moins impressionnant s'est réparti sur la population scolaire fréquentant l'Éducation préscolaire, l'Enseignement primaire et l'Enseignement postprimaire.

Les coûts générés par un système scolaire se traduisent par trois types de dépense: les dépenses de rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. En considérant ces trois différents types de dépense, il est possible de déterminer le coût effectif du système éducatif luxembourgeois.

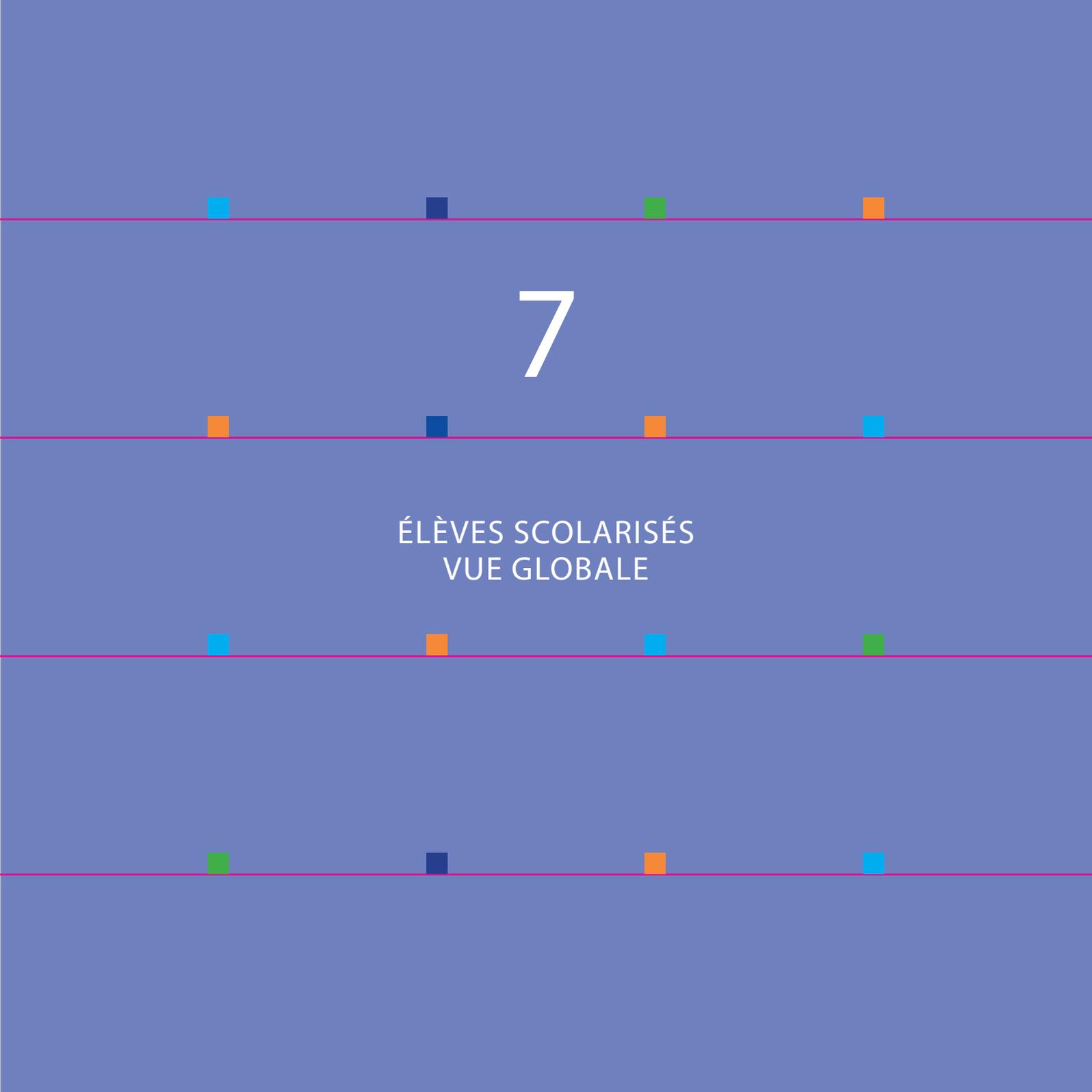
RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR AFFECTATION ET PAR FINANCEUR

Bailleur de fonds	Ordre d'enseignement			Total
	Pré-scolaire / Primaire	ES	EST	
Ministère de l'Éducation nationale	248.475.332 €	138.926.671 €	283.971.084 €	671.373.088 €
Communes	299.235.086 €			299.235.086 €
Administration des Bâtiments publics	62.649 €	14.777.292 €	53.931.464 €	68.771.405 €
Ministère de la Famille	26.927.994 €	3.492.873 €	6.244.230 €	36.665.097 €
Ministère de l'Intérieur	32.419.052 €			32.419.052 €
Ministère des Transports		7.393.645 €	13.217.662 €	20.611.307 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	24.508.090 €	8.806.091 €	16.854.789 €	50.168.970 €
Ministère de la Santé	140.147 €	34.098 €	60.957 €	235.203 €
Total	631.768.350 €	173.430.671 €	374.280.186 €	1.179.479.208 €

Les principaux bailleurs de fonds du système éducatif luxembourgeois restent le ministère de l'Éducation nationale et les communes, suivis par l'administration des Bâtiments publics et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Affectation	Ordre d'enseignement			Total
	Préscolaire / Primaire	ES	EST	
Rémunération du personnel enseignant	378.747.222 €	114.106.896 €	234.756.232 €	727.610.350 €
Rémunération du personnel non-enseignant	41.121.731 €	20.014.449 €	37.308.667 €	98.444.847 €
Autres dépenses courantes	98.593.529 €	23.802.960 €	47.095.644 €	169.492.133 €
Dépenses en capital	113.305.868 €	15.506.366 €	55.119.644 €	183.931.878 €
Total	631.768.350 €	173.430.671 €	374.280.186 €	1.179.479.208 €

Plus de 60% des dépenses totales sont investies dans le paiement des rémunérations du personnel enseignant. Viennent ensuite les dépenses en capital, les dépenses courantes et le paiement des rémunérations du personnel non-enseignant.



7

ÉLÈVES SCOLARISÉS
VUE GLOBALE

RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NATIONALITÉ ET ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Traditionnellement les statistiques du Ministère de l'Éducation nationale renseignent uniquement sur les écoles publiques et les écoles privées appliquant les programmes officiels.

Étant donné que d'une part les statistiques internationales prennent toujours en considération la totalité de la population résidante et que d'autre part il n'est pas inutile d'avoir une vue d'ensemble sur la situation scolaire de la jeunesse vivant au Luxembourg, un chapitre nouveau donnant quelques éléments de cette vue globale a été introduit.

En 2008/2009, 83290 élèves ont fréquenté l'enseignement public ou l'enseignement privé appliquant les programmes officiels du Ministère de l'Éducation nationale (sans les élèves de l'Éducation différenciée) et 7524 élèves ont fréquenté une école privée ou internationale qui n'enseigne pas les programmes officiels de l'Éducation nationale (voir page 88).

Le tableau qui suit décrit la répartition par nationalité des élèves scolarisés au Luxembourg sur les différents ordres d'enseignement pour l'année scolaire 2008/2009.



Éducation précoce	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	2119	1917	4036
Écoles privées et internationales**	20	163	183
TOTAL	2139	2080	4219
	50,7%	49,3%	

Éducation préscolaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	5071	4895	9966
Écoles privées et internationales**	93	879	972
TOTAL	5164	5774	10938
	47,2%	52,8%	

Enseignement primaire	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	18069	14427	32496
Écoles privées et internationales**	200	2571	2771
TOTAL	18269	16998	35267
	51,8%	48,2%	

Ens. secondaire général	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	10077	2392	12469
Écoles privées et internationales**	329	3269	3598
TOTAL	10406	5661	16067
	64,8%	35,2%	

Ens. secondaire technique	Luxembourgeois	Étrangers	TOTAL
Écoles publiques et privées*	13862	10461	24323
Écoles privées et internationales**			
TOTAL	13862	10461	24323
	57,0%	43,0%	

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale

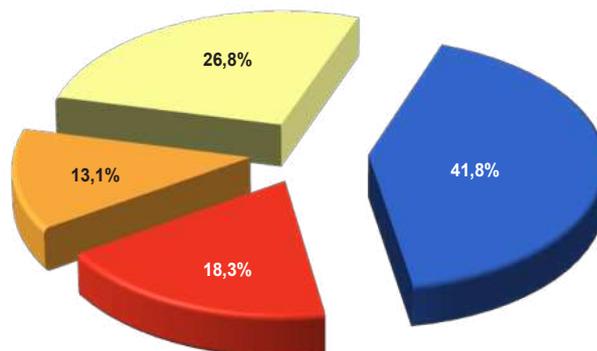
RÉPARTITION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS

La répartition des diplômes et certifications délivrés en 2008/2009 mène au tableau suivant:

Diplômes et certifications		écoles publiques et privées*	écoles privées et internat.**	TOTAL
	diplôme de fin d'études secondaires	1263	393	1656
	diplôme de fin d'études secondaires techniques	723	--	723
	diplôme de technicien	518	--	518
	certificats professionnels	1062	--	1062

* Enseignement qui suit les programmes officiels de l'Éducation nationale

** Enseignement qui ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale



ÉLÈVES SCOLARISÉS DANS LES PAYS LIMOTROPHES

Parmi les élèves résidants au Luxembourg certains sont scolarisés dans un enseignement précoce, préscolaire, primaire, secondaire ou bien encore spécial d'un pays voisin.

Un recensement dans les pays limitrophes a permis de trouver en tout 2941 élèves résidents au Luxembourg et scolarisés dans un pays limitrophe pour l'année scolaire 2008/2009.

Ces élèves se répartissent de la manière suivante entre l'Allemagne, la Belgique et la France:

Élèves scolarisés dans les pays limitrophes 2008/2009			
	Garçons	Filles	Total
Belgique	1394	1200	2594
France	124	83	207
Allemagne	70	70	140
Total	1588	1353	2941

The page features a grey background with four horizontal magenta lines. Between these lines are small, colored squares in cyan, dark blue, green, and orange, arranged in a staggered pattern.

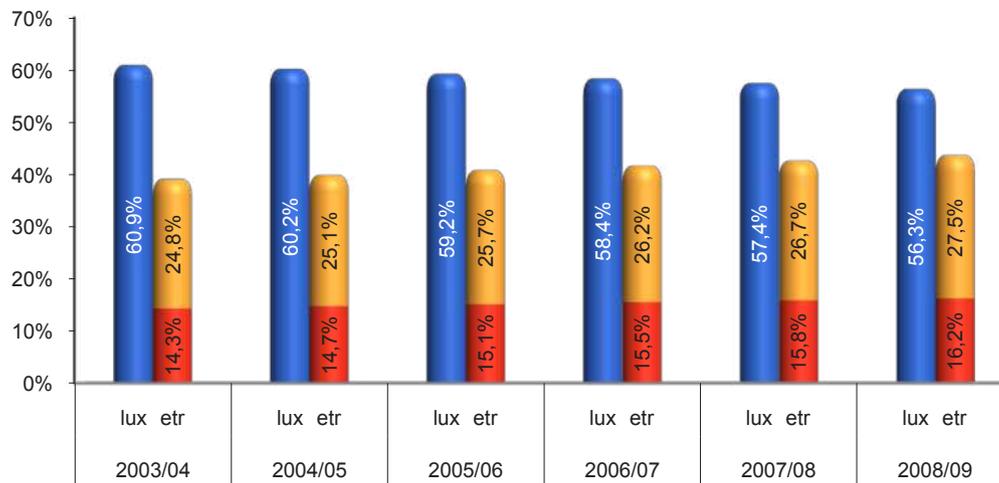
8

NATIONALITÉS ET LANGUES ÉVOLUTION DANS LES DIFFÉRENTS ORDRES D'ENSEIGNEMENT

POPULATION LUXEMBOURGEOISE - ÉVOLUTION

Le contexte démographique du Grand-Duché de Luxembourg est unique dans l'Union européenne. Le recensement de la population au 01.01.2009 dénombre un total de 493.500 habitants, parmi lesquels 215.500 (= 43,7%) personnes de nationalité étrangère. La communauté portugaise, représentant 16,2% de la population résidente au Luxembourg, constitue la population étrangère la plus importante.

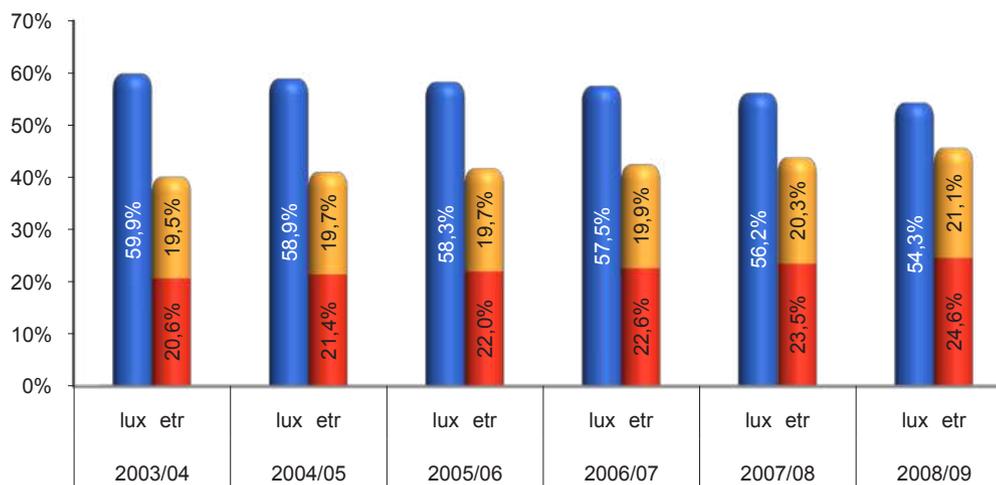
	NATIONALITE						NATIONALITE %					
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2004	2005	2006	2007	2008	2009
luxembg. 	277200	277500	277800	277900	277900	278000	60,9%	60,2%	59,2%	58,4%	57,4%	56,3%
portugais 	64900	67800	70800	73700	76600	80000	14,3%	14,7%	15,1%	15,5%	15,8%	16,2%
autres 	112900	115900	120500	124600	129300	135500	24,8%	25,1%	25,7%	26,2%	26,7%	27,5%
TOTAL	455000	461200	469100	476200	483800	493500	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



La proportion des nationalités (luxembourgeoise et autres) ainsi que la première langue parlée au domicile de l'élève sont deux particularités de l'enseignement luxembourgeois. Ces spécificités seront par la suite analysées pour les différents ordres d'enseignement.

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT PRÉCOCE, PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE - ÉVOLUTION

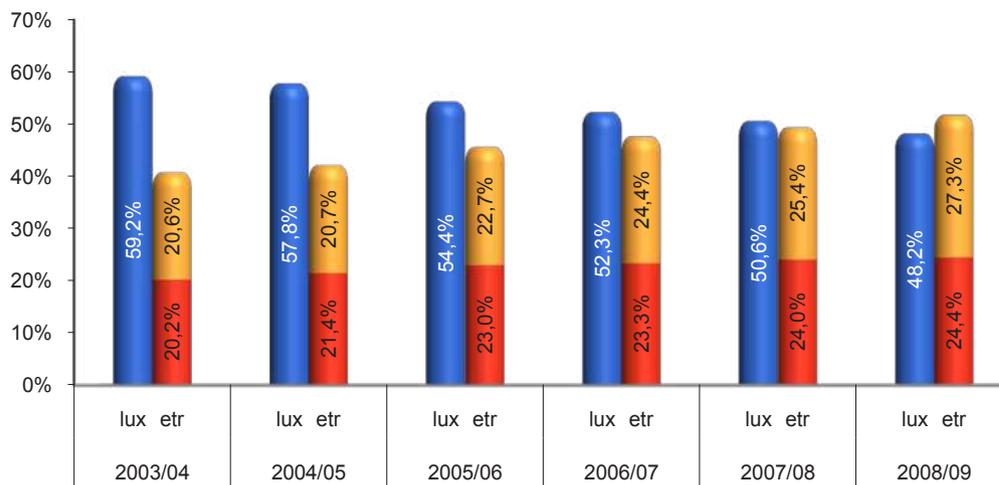
		NATIONALITE						NATIONALITE %					
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Éducation précoce	luxembg.	1852	1996	1974	2047	2041	2119	60,0%	58,5%	56,5%	55,8%	52,8%	52,5%
	portugais	570	699	743	828	931	965	18,5%	20,5%	21,3%	22,6%	24,1%	23,9%
	autres	666	715	775	796	893	952	21,6%	21,0%	22,2%	21,7%	23,1%	23,6%
Éducation préscolaire	luxembg.	5913	5897	5851	5514	5282	5071	56,8%	56,5%	56,2%	55,1%	53,8%	50,9%
	portugais	2274	2285	2318	2308	2361	2574	21,8%	21,9%	22,3%	23,1%	24,0%	25,8%
	autres	2225	2259	2242	2179	2181	2321	21,4%	21,6%	21,5%	21,8%	22,2%	23,3%
Enseignement primaire	luxembg.	19756	19622	19590	19366	18916	18069	60,9%	59,8%	59,1%	58,4%	57,3%	55,6%
	portugais	6645	7010	7295	7453	7680	7883	20,5%	21,3%	22,0%	22,5%	23,3%	24,3%
	autres	6055	6208	6253	6317	6424	6544	18,7%	18,9%	18,9%	19,1%	19,5%	20,1%
TOTAL	luxembg.	27521	27515	27415	26927	26239	25259	59,9%	58,9%	58,3%	57,5%	56,2%	54,3%
	portugais	9489	9994	10356	10589	10972	11422	20,6%	21,4%	22,0%	22,6%	23,5%	24,6%
	autres	8946	9182	9270	9292	9498	9817	19,5%	19,7%	19,7%	19,9%	20,3%	21,1%
	TOTAL	45956	46691	47041	46808	46709	46498	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Le taux d'élèves de nationalité étrangère connaît pour les dernières années une augmentation constante bien que la part des élèves de nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %					
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Éducation précoce	luxembg.	51,8%	51,1%	48,4%	47,7%	45,3%	43,3%
	portugais	20,8%	22,9%	22,9%	23,6%	24,7%	23,7%
	autres	27,4%	26,1%	28,7%	28,7%	30,1%	33,0%
Éducation préscolaire	luxembg.	52,9%	51,4%	48,7%	47,0%	45,7%	43,4%
	portugais	23,0%	23,7%	24,4%	25,0%	25,2%	26,1%
	autres	24,1%	24,9%	26,9%	28,0%	29,1%	30,5%
Enseignement primaire	luxembg.	61,9%	60,6%	56,8%	54,4%	52,7%	50,3%
	portugais	19,3%	20,6%	22,5%	22,8%	23,6%	24,0%
	autres	18,8%	18,8%	20,7%	22,8%	23,7%	25,7%
TOTAL	luxembg.	59,2%	57,8%	54,4%	52,3%	50,6%	48,2%
	portugais	20,2%	21,4%	23,0%	23,3%	24,0%	24,4%
	autres	20,6%	20,7%	22,7%	24,4%	25,4%	27,3%
TOTAL		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

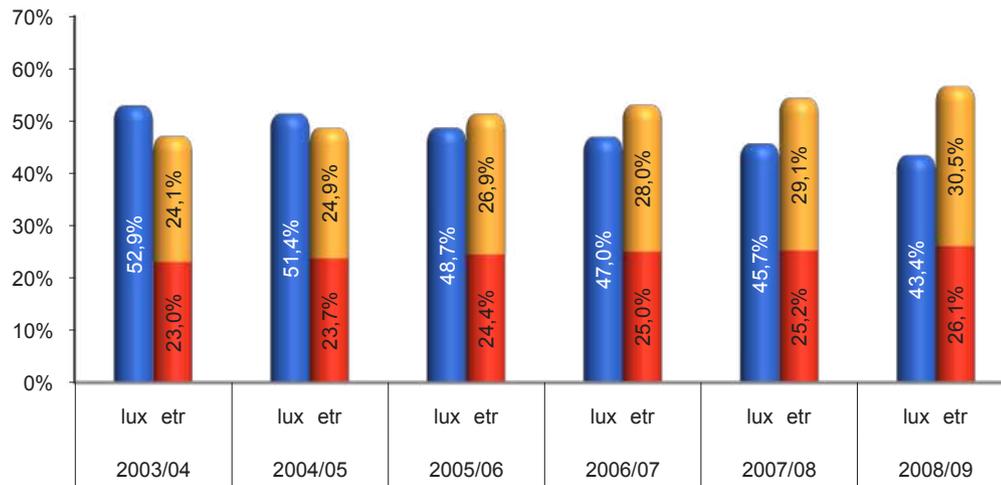


En 2008/09, la langue luxembourgeoise perd sa prépondérance en tant que première langue parlée au domicile parmi le total des élèves de l'éducation précoce et préscolaire et de l'enseignement primaire. 51,8% des élèves indiquent parler une autre langue que le luxembourgeois comme première langue au domicile, même si la part des élèves de nationalité étrangère n'est que de 45,7% dans ces ordres d'enseignement.

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, fréquentée par les élèves les plus jeunes soumis à l'obligation scolaire, déjà à partir de l'année scolaire 2005/06, la première langue parlée au domicile de ces élèves n'est plus majoritairement le luxembourgeois, bien que la nationalité luxembourgeoise reste prépondérante.

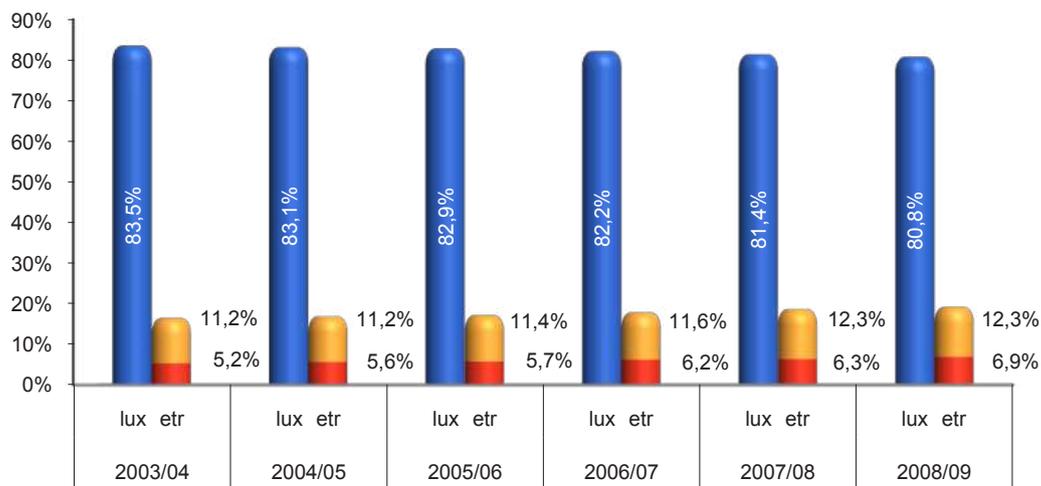
La régression de l'emploi du luxembourgeois en tant que première langue parlée au domicile des élèves s'est par la suite confirmée à l'enseignement primaire.



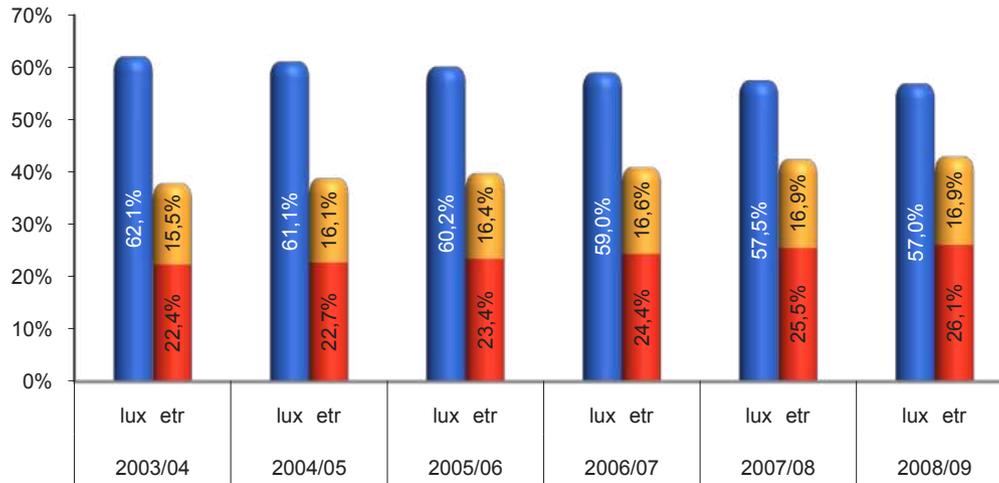
NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ÉVOLUTION

		NATIONALITE						NATIONALITE %					
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
ES	luxembg.	8619	8788	9209	9607	9865	10077	83,5%	83,1%	82,9%	82,2%	81,4%	80,8%
	portugais	540	595	636	725	766	855	5,2%	5,6%	5,7%	6,2%	6,3%	6,9%
	autres	1157	1188	1269	1361	1491	1537	11,2%	11,2%	11,4%	11,6%	12,3%	12,3%
EST	luxembg.	13797	13732	13696	13744	13697	13862	62,1%	61,1%	60,2%	59,0%	57,5%	57,0%
	portugais	4967	5103	5331	5670	6074	6354	22,4%	22,7%	23,4%	24,4%	25,5%	26,1%
	autres	3440	3625	3732	3863	4034	4107	15,5%	16,1%	16,4%	16,6%	16,9%	16,9%
TOTAL	luxembg.	22416	22520	22905	23351	23562	23939	68,9%	68,2%	67,6%	66,8%	65,6%	65,1%
	portugais	5507	5698	5967	6395	6840	7209	16,9%	17,3%	17,6%	18,3%	19,0%	19,6%
	autres	4597	4813	5001	5224	5525	5644	14,1%	14,6%	14,8%	14,9%	15,4%	15,3%
	TOTAL	32520	33031	33873	34970	35927	36792	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

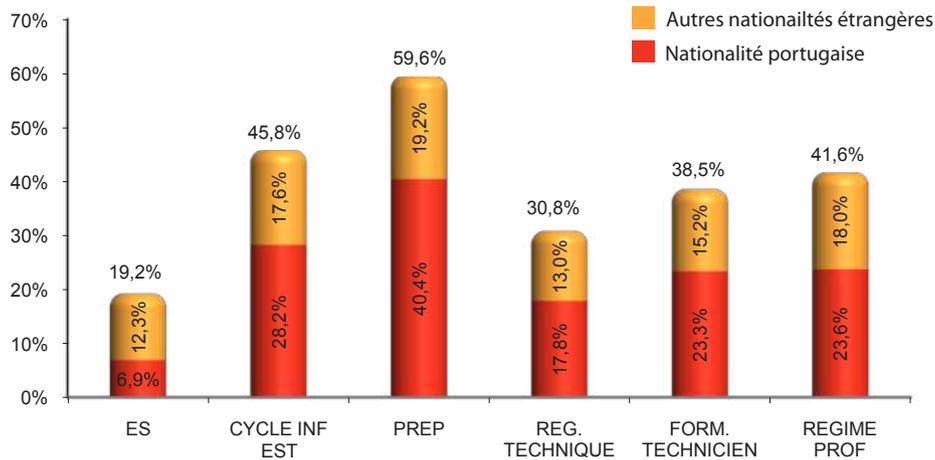


NATIONALITÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE - ÉVOLUTION



NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2008/09

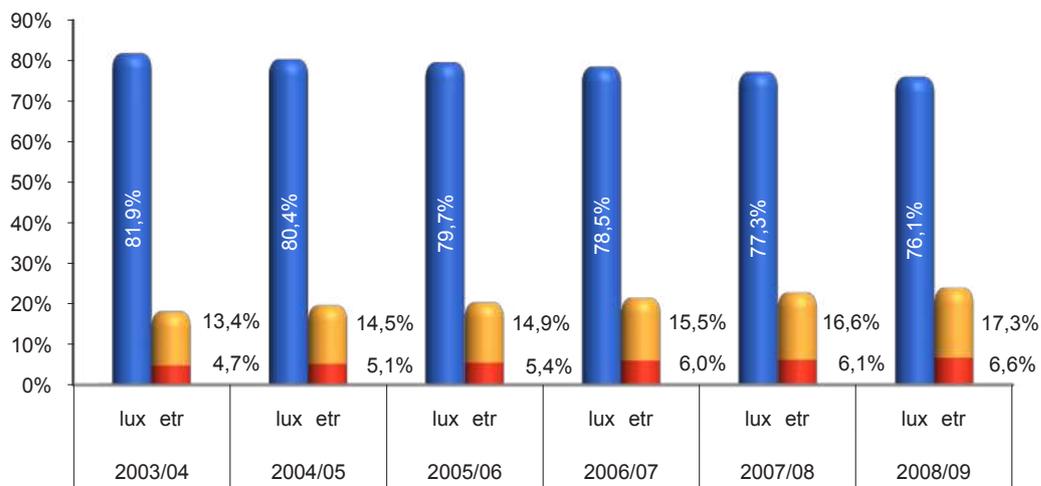
Le graphique qui suit décrit la part des élèves portugais et autres élèves étrangers dans les différents ordres d'enseignement de l'enseignement postprimaire luxembourgeois.



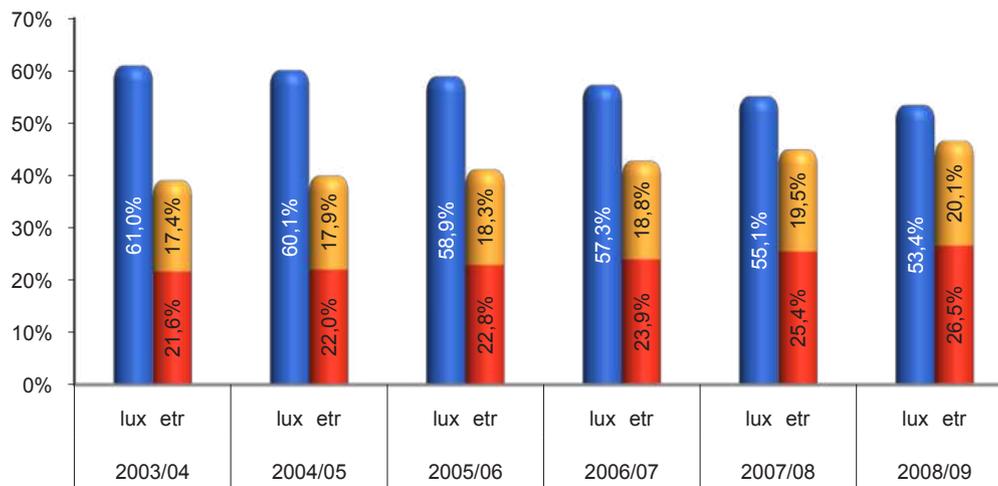
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE - ÉVOLUTION

		LANGUE %					
		2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
ES	luxembg.	81,9%	80,4%	79,7%	78,5%	77,3%	76,1%
	portugais	4,7%	5,1%	5,4%	6,0%	6,1%	6,6%
	autres	13,4%	14,5%	14,9%	15,5%	16,6%	17,3%
EST	luxembg.	61,0%	60,1%	58,9%	57,3%	55,1%	53,4%
	portugais	21,6%	22,0%	22,8%	23,9%	25,4%	26,5%
	autres	17,4%	17,9%	18,3%	18,8%	19,5%	20,1%
TOTAL	luxembg.	67,7%	66,7%	65,8%	64,5%	62,7%	61,2%
	portugais	16,2%	16,5%	17,0%	17,8%	18,8%	19,7%
	autres	16,1%	16,8%	17,2%	17,7%	18,5%	19,1%
TOTAL		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL - ÉVOLUTION

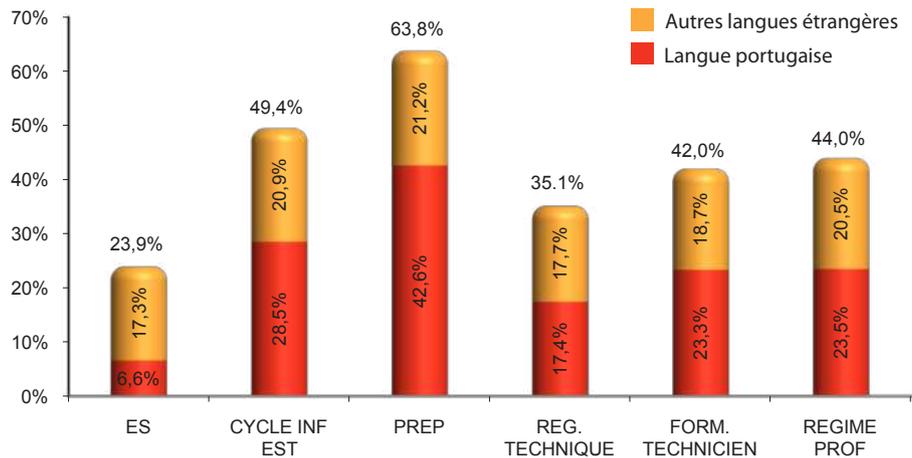


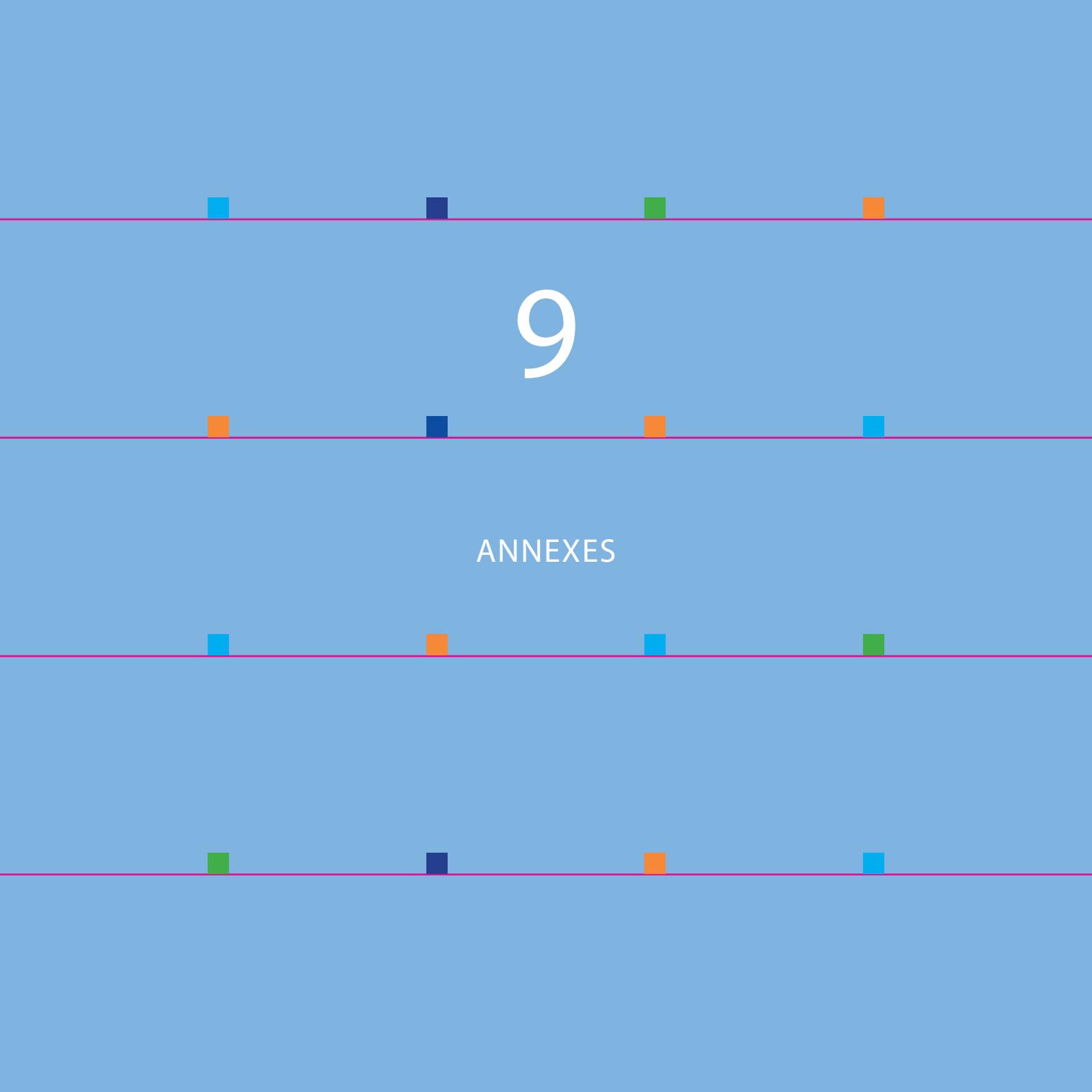
PREMIÈRE LANGUE PARLÉE AU DOMICILE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHN. - ÉVOLUTION



ÉLÈVES ALLOPHONES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2008/09

Le graphique qui suit renseigne la part des élèves dans les différents ordres de l'enseignement postprimaire luxembourgeois dont la première langue au domicile est le portugais ou une autre langue étrangère.



The background is a solid light blue color. It features three horizontal lines in a darker blue shade. Small squares in various colors (cyan, dark blue, green, orange) are placed at regular intervals along these lines, creating a grid-like pattern.

9

ANNEXES

- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (1997). Eis Spillschoul, Plan cadre pour l'Éducation préscolaire au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Ecole obligatoire, Recueil de législation. Luxembourg: MENFPS
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (2000). L'Éducation précoce, Plan cadre pour l'Éducation précoce au Grand-Duché de Luxembourg. Luxembourg: MENFPS
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2004). L'Éducation précoce, Évolution de 1998 à 2004. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2007. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). L'Enseignement secondaire technique 2008/2009. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). L'Enseignement secondaire général 2008/2009. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). Éducation préscolaire, Enseignement primaire et spécial, Éducation différenciée 2008/2009. Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). Diplômes et certifications 2008/2009. Luxembourg: MENFP
- ▢ Ministère des Finances (2006). Projet de Loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007. Luxembourg: MF
- ▢ Ministère des Finances (2006). Budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2007. Luxembourg: MF

- ▢ Service Central de la Statistique et des Études économiques (2009). Annuaire statistique du Luxembourg. Luxembourg: STATEC
- ▢ Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (2010). Rapport d'activité 2009. Luxembourg: MENFP

BAC int.	Baccalauréat international
CATP	Certificat d'Aptitude Technique Professionnelle
CCM	Certificat de Capacité Manuelle
CITP	Certificat d'Initiation Technique et Professionnelle
CNFPC	Centre National de Formation professionnelle continue
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CPOS	Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires
EDIFF	Éducation différenciée
ES	Enseignement secondaire
EST	Enseignement secondaire technique
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
MF	Ministère des Finances
NL	Neie Lycée
PREP	Régime préparatoire modulaire (cycle inférieur de l'Enseignement secondaire technique)
PROCI	Projet Cycle Inférieur
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SGE	Service de Guidance de l'Enfance
SREA	Service Rééducatif Ambulatoire
ST	Secondaire technique
STATEC	Service Central de la Statistique et des Études économiques

copyright Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, 2010
29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

<http://www.men.public.lu>

ISBN 978-2-87995-038-9

rédaction Service des Statistiques et Analyses
tél: (+352) 247-85960
fax: (+352) 26 86 42 25
e-mail: statistiques@men.lu

impression Imprimerie Watgen, Luxembourg